

PROGRAMME DE PRÉVENTION

SANTÉ, SÉCURITÉ ET QUALITÉ DU TRAVAIL



LES ENTREPRISES ROB & SYL EXCAVATION (118012 CANADA LTÉE)

(Chantier)

N° mutuelle

MUT

00816

Table des matières

Programme de prévention

Risques Psychosociaux.....	1
----------------------------	---

Gestion de la SST

Enquête et analyse des accidents.....	3
---------------------------------------	---

Premiers soins et mesures d'urgence

Premiers soins	4
Mesures d'urgence sur les chantiers	5
Agression physique ou verbale	7
Piqûres d'insectes	8

Environnement de travail

Chutes de même niveau	9
Tenue des lieux	11
Sécurité du public.....	12
Contrôle de la circulation sur les chantiers	13
Monoxyde de carbone.....	15

Protection des travailleurs

Équipements de protection individuelle	16
Risques attribuables à l'effort physique	17
Bruit.....	18
Travailler en présence de silice	20
Contraintes thermiques reliées à la chaleur et/ou au froid.....	23
Pelleter	25
Creusements, excavations et tranchées.....	26
Coffrages, décoffrage de béton	27
Entreposage	29

Outils et équipements

Échelles et escabeaux	32
Marteau-piqueur à essence.....	35
Compacteur à plaque vibrante à essence	36

Véhicules

Somnolence au volant.....	37
Transport routier.....	38
Camion à bras articulé (Boom truck).....	41
Camion à faux-cadre basculant (Roll-on - Roll-off).....	44
Utilisation de véhicules.....	47

Machineries et appareils

Machineries lourdes.....	49
Chargeur frontal.....	51
Pépine.....	53
Excavatrice hydraulique (pelle mécanique).....	55
Chargeur (Loader).....	57

Pause santé sécurité

Pause Sécurité.....	59
---------------------	----

Outils divers

Outils.....	60
Nomination d'un représentant à la prévention.....	61
Espace clos.....	62
Engagement en santé et sécurité.....	63
Grille d'inspection trousse de premiers soins pour véhicule.....	64
Analyse de la sécurité des tâches.....	65
Avis de mesures disciplinaires détaillé.....	66

BILAN

Le bilan énonce les actions et les mesures prises par le responsable en santé et sécurité du travail pour la mutuelle de prévention en regard de la prise en charge de la santé et de la sécurité chez les membres identifiés par la CNESST

	Mesures complétées	Date	Responsable(s)
<input type="checkbox"/>	Le bilan complet est affiché à notre bureau		
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			

POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Notre organisation considère que la santé et la sécurité (SST) de ses employés est importante. C'est pourquoi elle s'engage à prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et l'intégrité physique de ses travailleurs, entre autres en :

- S'assurant que l'environnement et l'organisation du travail, ainsi que les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires;
- Prenant les moyens pour identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité de ses travailleurs;
- Informant les travailleurs sur les risques liés à leur travail et en les formant pour qu'ils aient les habiletés et les connaissances requises pour accomplir leur travail de façon sécuritaire;
- Fournissant gratuitement tous les équipements de protection individuels ou collectifs requis et en s'assurant qu'ils sont bien utilisés.

Pour assurer une gestion efficace de la santé et de la sécurité du travail, nous comptons sur l'engagement de chaque travailleur à prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique, entre autres en :

- Veillant à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des personnes qui se trouvent sur les lieux ou à proximité des lieux de travail;
- Prenant connaissance du programme de prévention;
- Participant à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Cette politique réfère principalement à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, ainsi qu'aux autres lois, règlements et normes qui y sont associés.

Sylvain Lacroix

Sylvain Lacroix (Feb 6, 2026 09:25:13 EST)

La Direction

06/02/2026

Date d'entrée en vigueur de la politique

POLITIQUE DE DÉCLARATION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

1. Objectif

L'objectif de cette politique est d'établir un mode de fonctionnement qui permet de consigner toutes les lésions professionnelles qui surviennent dans l'entreprise et qui oblige l'enquête et analyse de celles-ci afin de prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent pour éviter la répétition d'événements semblables.

2. Cadre juridique

La présente politique repose sur les lois suivantes :

- Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., c. A-3.001).
- Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1).

3. Responsabilités des parties

L'employeur doit :

- Respecter la présente politique ainsi que les lois et la réglementation en vigueur;
- Désigner une ou des personnes ayant l'autorité d'agir en son nom dans le cadre de la présente politique;
- Prodiger les premiers soins et faire transporter à ses frais le travailleur accidenté vers un centre hospitalier, au besoin;
- Communiquer dans les plus brefs délais avec Le Groupe ACCIsst inc. votre mutuelle de prévention;
- Aviser la CNESST dans les 24 heures dans le cas d'un événement visé par l'article 62 de la LSST et ne procéder à aucune modification des lieux ou des installations;
- Procéder dans les plus brefs délais à l'analyse de l'évènement, proposer les correctifs et s'assurer de leur mise en place afin d'éviter la répétition d'évènements similaires;
- Assister le travailleur dans la rédaction de sa réclamation et lui fournir les informations requises à cette fin;
- Remettre un formulaire d'assignation temporaire au travailleur qui doit quitter l'établissement pour consulter un médecin;
- Encourager et favoriser le maintien du lien d'emploi advenant une incapacité temporaire ou permanente de l'employé à la suite d'un accident de travail;
- Respecter les recommandations du médecin lors de la mise en place d'une assignation temporaire ou du retour en emploi.

Le travailleur victime d'une lésion professionnelle doit :

- Respecter la présente politique ainsi que les lois et la réglementation en vigueur;
- Déclarer à son employeur tout événement sans délai, avant de quitter l'établissement et/ou de consulter un médecin;
- Remplir le registre d'accidents conformément à la procédure établie
- Collaborer à l'enquête et à l'analyse d'accident;
- Valider avec l'employeur s'il y a lieu de compléter le formulaire CNESST « Réclamation du travailleur »;
- Consulter un médecin sans délai si l'événement empêche la poursuite du travail et lui remettre le formulaire d'assignation temporaire;
- Respecter les recommandations du médecin;
- Remettre le formulaire d'assignation temporaire rempli et l'attestation médicale à son l'employeur;
- Se présenter à tous les examens médicaux légalement requis par l'employeur.

4. Procédure à suivre par le travailleur

Étape 1 : Déclarer l'évènement sans délai

- Aviser l'employeur dès qu'un événement se produit, afin de recevoir si nécessaire, les premiers soins. (Si le travailleur n'est pas en mesure de le faire en raison de la gravité de la blessure, une autre personne peut s'en charger);
- Consigner tous les événements, par écrit, dans le registre d'accidents prévu à cet effet en présence d'un témoin et/ou de l'employeur et faire signer ce dernier;
- Retourner au travail normal si la condition le permet. Dans le cas contraire, le travailleur doit obligatoirement aviser l'employeur avant de quitter et consulter un médecin dans les plus brefs délais;
- Demander un formulaire d'assignation temporaire avant de quitter l'établissement;
- Faire remplir le formulaire d'assignation temporaire par le médecin lors de la première visite médicale et le remettre à l'employeur sans délai;
- Remplir les formulaires de la CNESST nécessaires à une réclamation, s'il y a lieu;
- Collaborer à l'enquête et analyse d'accident à la demande de l'employeur;
- Demeurer disponible pour répondre à toutes les questions de l'employeur en lien avec un évènement.

Étape 2 : Obtenir les soins médicaux appropriés et faire les suivis requis

- Consulter sans délai un médecin lorsque l'évènement empêche la poursuite du travail;
- Demander au médecin de remplir une attestation médicale et en remettre une copie à l'employeur;
- Transmettre un rapport médical à la CNESST pour chacune des visites chez le médecin et en fournir une copie à l'employeur afin de faire le suivi de l'évolution de la lésion;
- Informer l'employeur sans délai de la date de consolidation fixée par votre médecin traitant;
- Demeurer disponible afin de faire un suivi médical de votre dossier;

5. Mesures disciplinaires

L'employeur peut imposer les mesures disciplinaires ou administratives qu'il juge appropriées, conformément aux lois et règlements (et à la convention collective s'il y a lieu) lorsqu'un travailleur contrevient à la présente politique.

Sylvain Lacroix

Sylvain Lacroix (Feb 6, 2026 09:25:13 EST)

La Direction

06/02/2026

Date d'entrée en vigueur de la politique

POLITIQUE D'ASSIGNATION TEMPORAIRE

1. Objectif

La présente politique d'assignation temporaire vise à favoriser le maintien du lien d'emploi des travailleurs victimes de lésions professionnelles.

Objectifs spécifiques:

- Préserver les connaissances et les qualifications des travailleurs victimes de lésions professionnelles;
- Favoriser la réadaptation des travailleurs victimes de lésions professionnelles;
- Favoriser le prompt rétablissement et le maintien au travail des travailleurs victimes de lésions professionnelles;
- Préserver les contacts entre les travailleurs victimes de lésions professionnelles et leur milieu de travail;
- Encadrer et assurer l'application juste et équitable du processus d'assignation temporaire au sein de l'entreprise;
- Réduire la durée des absences et des coûts reliés aux lésions professionnelles.

2. Cadre juridique

La présente politique repose sur les lois suivantes :

- Lois sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001)
- Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chapitre S-2.1) Articles : 37 à 37.3

3. Travailleurs visés

Sont visés par la présente politique :

- Le travailleur dont la lésion n'est pas encore consolidée, mais qui peut remplir d'autres fonctions chez son employeur;
- Le travailleur dont la lésion est consolidée, mais qui est toujours incapable d'exercer son emploi ou un emploi convenable.

4. Conditions d'application

- L'employeur peut assigner temporairement un travailleur victime d'une lésion professionnelle en attendant qu'il redevienne capable d'exercer son emploi ou devienne capable d'exercer un emploi convenable, même si la lésion, à condition que le médecin qui a charge du travailleur juge que :
 - Le travailleur est raisonnablement en mesure d'accomplir le travail auquel l'employeur veut l'assigner temporairement;
 - Le travail ne comporte pas de danger pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique du travailleur compte tenu de sa lésion;
 - Le travail est favorable à la réadaptation du travailleur.
- L'employeur peut mettre fin à l'assignation temporaire en tout temps.

5. Salaire et avantages

- L'employeur verse au travailleur en assignation temporaire le salaire et les avantages liés à l'emploi qu'il occupait lorsque sa lésion professionnelle s'est manifestée, et dont il bénéficiait s'il avait continué à l'exercer.
- Si le salaire et les avantages liés à l'emploi sont modifiés pendant que le travailleur est en assignation temporaire, il doit bénéficier de ces changements comme s'il occupait normalement son emploi.

6. Responsabilités des parties

Le travailleur victime d'une lésion professionnelle doit :

- Déclarer sans délai sa lésion à l'employeur;
- Remettre le formulaire d'assignation temporaire d'un travail au médecin qui a charge et s'assurer qu'il le complète;
- Remettre le formulaire d'assignation temporaire d'un travail complété par le médecin qui a charge à l'employeur;
- Effectuer le travail qui lui a été assigné temporairement et autorisé par le médecin qui a charge sous peine de s'exposer à une suspension de son indemnité de remplacement de revenu par la CNESST et/ou des mesures disciplinaires de l'employeur.

L'employeur doit:

- Identifier des tâches pouvant être assignées temporairement;
- Remettre le formulaire d'assignation temporaire d'un travail au travailleur victime d'une lésion professionnelle afin qu'il soit complété par le médecin qui a charge;
- Convoquer le travailleur à son assignation temporaire dès qu'il est autorisé par le médecin qui a charge;
- Envoyer une copie du formulaire d'assignation temporaire d'un travail à la CNESST pour donner suite à l'autorisation ou au refus par le médecin qui a charge;
- Aviser la CNESST de la prise en charge totale ou partielle de salaire du travailleur assigné temporairement et de tout changement qui pourrait influencer le versement de l'indemnité de remplacement de revenu;
- Soutenir le travailleur assigné temporairement dans ses nouvelles tâches.

7. Mesures disciplinaires

L'employeur peut imposer les mesures disciplinaires ou administratives qu'il juge appropriées conformément aux lois et règlements (et à la convention collective s'il y a lieu) lorsqu'un travailleur contrevient à la présente politique.

Sylvain Lacroix

Sylvain Lacroix (Feb 6, 2026 09:25:13 EST)

La Direction

06/02/2026

Date d'entrée en vigueur de la politique

Politique de Prévention de la Violence et du Harcèlement en Milieu de Travail

1. Objectif

- Créer un environnement de travail respectueux, sûr et exempt de violence et de harcèlement.
- Prévenir et gérer efficacement tous les types de violence et de harcèlement, y compris ceux liés à des situations familiales ou conjugales.
- Affirmer l'engagement de l'entreprise à faire cesser toute situation de harcèlement et de violence en lien avec le travail, y compris le harcèlement et la violence provenant de sources externes.
- Indiquer les moyens mis en place pour prévenir le harcèlement et la violence.
- Établir la procédure de prise en charge des plaintes et des situations problématiques.

2. Portée

- La politique s'applique à l'ensemble du personnel de l'entreprise à tous les niveaux hiérarchiques et dans tous les lieux et contextes liés à l'emploi, y compris :
 - Les lieux de travail, incluant les lieux de télétravail.
 - Tout autre lieu où les personnes sont susceptibles de se trouver dans le cadre de leur emploi (ex. : aires communes, réunions, formations, déplacements).
 - Lors d'activités sociales liées au travail.
 - Les communications transmises ou reçues par tout moyen, technologique ou autre (ex. : médias sociaux, courriels, textos, affichage, lettres).

3. Responsabilités des parties

➤ Employeurs :

- Fournir un lieu de travail sûr et respectueux.
- Sensibiliser et former les employés sur la prévention de la violence et du harcèlement.
- Répondre rapidement et efficacement à toute plainte ou signalement.
- Protéger la confidentialité des plaintes et des personnes impliquées.
- Prendre des mesures disciplinaires appropriées en cas de violation de la politique.

Employés :

- Respecter les normes de comportement professionnel.
- Signaler tout incident de violence ou de harcèlement dont ils sont témoins ou victimes.
- Coopérer avec les enquêtes menées par l'entreprise et les ressources externes

4. Définitions

➤ **Harcèlement selon la LNT (article 81.18) :**

« Une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, portant atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié et entraînant pour lui un milieu de travail néfaste. Une seule conduite grave peut également constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu.

Harcèlement en milieu de travail :

Tout comportement, commentaire, action ou geste répété non désiré et non sollicité qui crée un environnement de travail hostile, intimidant ou offensant pour un employé.

- **Harcèlement physique** : Comportements non désirés et répétés visant à intimider, dominer ou contrôler une personne par des contacts physiques non consentis ou menaçants.
- **Harcèlement psychologique** : Comportements répétés visant à déstabiliser, humilier, intimider ou contrôler psychologiquement une personne.
- **Harcèlement conjugal** : Comportements abusifs ou coercitifs exercés par un conjoint ou un partenaire intime.
- **Harcèlement familial** : Comportements abusifs ou coercitifs exercés par un membre de la famille.
- **Harcèlement à caractère sexuel** : Comportements sexualisés inappropriés et non désirés, agressions sexuelles ou harcèlement en raison du sexe ou du genre

➤ **Violence en milieu de travail :**

Toute action, comportement ou menace pouvant causer des blessures physiques, des dommages psychologiques ou un traumatisme émotionnel à un employé, y compris la violence conjugale ou familiale.

- **Violence physique** : Utilisation de la force physique pour infliger des dommages, des blessures, ou exercer un contrôle sur une autre personne.
- **Violence psychique (ou psychologique)** : Comportements visant à manipuler, contrôler, humilier, intimider ou dégrader mentalement une personne.
- **Violence sexuelle** : Toute forme de comportement sexuel imposé à une personne sans son consentement. Ces actions visent à humilier, dominer ou contrôler la victime.
- **Violence conjugale** : Abus physiques, émotionnels, sexuels, ou économiques perpétrés par un partenaire intime.
- **Violence familiale** : Violence entre les membres d'une même famille.

➤ **Civilité et Incivilité :**

- **La civilité** fait référence à l'ensemble des comportements respectueux, courtois et bienveillants dans les interactions en milieu de travail, favorisant un environnement sain et collaboratif.
- **L'incivilité** représente tout comportement discourtois ou irrespectueux, intentionnel ou non, qui risque de perturber l'harmonie et le climat de travail.

5. Procédures de Signalement

- Tout membre du personnel qui estime vivre ou être témoins d'harcèlement ou de la violence dans le cadre du travail peut déposer une plainte aux **personnes désignées** afin que l'employeur puisse prendre les actions requises pour corriger la situation.
- Un signalement ou une plainte peuvent être formulés verbalement ou par écrit.
- Les employés ont le droit de signaler de manière confidentielle et sans crainte de représailles.
- La loi interdit toute forme de préjudice ou de représailles de la part de l'employeur dans le cadre du traitement et du règlement d'une plainte ou d'un signalement.

Personnes désignées

Les personnes désignées par l'employeur pour recevoir et prendre en charge les plaintes et les signalements sont les suivantes :

- **Marielyne Brunet, Adjointe à la direction, 819 684-1409**
- **Jeff Brousseau, Surintendant, 819 684-1409**

Responsabilités des personnes désignées

- Informer le personnel sur la politique de l'employeur en matière de harcèlement et de violence.
- Recevoir les plaintes et les signalements.
- Évaluer chaque demande et recommander les actions ou les interventions appropriées.
- Déterminer qui sera la personne compétente pour l'intervention.
- Faire les suivis afin d'assurer que les personnes concernées sont adéquatement soutenues et que l'intervention a permis d'obtenir les effets souhaités.

6. Intervention et Mesures Correctives

- Les incidents de violence ou de harcèlement seront traités rapidement et de manière appropriée.
- Des mesures disciplinaires seront prises conformément aux politiques de l'entreprise, pouvant aller jusqu'au licenciement, **la violence et le harcèlement sont une tolérance zéro.**
- Les victimes recevront un soutien et un accompagnement approprié,

7. Coordination avec les Autorités Compétentes

- L'entreprise coopérera avec les autorités compétentes, telles que la police, les services sociaux, le CLSC, etc.

8. Communication et Sensibilisation

- Cette politique sera communiquée à tous les employés et fera l'objet d'une sensibilisation continue à travers des formations, des affichages et d'autres canaux de communication.

9. Évaluation et Révision

- Cette politique sera régulièrement évaluée et révisée pour s'assurer de son efficacité dans la prévention et la gestion de la violence et du harcèlement en milieu de travail.

10. Formation et compétences

- L'employeur s'assurera que les personnes désignées pour recevoir et prendre en charge les plaintes et les signalements seront dûment formées et disposeront des compétences et des outils nécessaires pour le traitement et le suivi de la plainte ou du signalement.

11. Engagement

- L'employeur s'engage à respecter la politique et assumer la prise en charge du harcèlement et de la violence. Il assure que ses recommandations et ses interventions seront impartiales, respectueuses et confidentielles.

12. Obligation légale

- **Cette politique répond à l'obligation du paragraphe 16 de l'article 51**

Sylvain Lacroix

Sylvain Lacroix (Feb 6, 2026 09:25:13 EST)

La Direction

06/02/2026

Date

Marilysne Brunet

Personne désignée 1

06/02/2026

Date

Jeff Brousseau

Jeff Brousseau (Feb 6, 2026 11:24:45 EST)

Personne désignée 2

06/02/2026

Date

Annexe: Processus d'Enquête en Entreprise pour les Cas de Harcèlement

1. Initiation de l'Enquête

- Discussion initiale : Lorsqu'un employé pense être victime de harcèlement, il est encouragé à discuter directement avec la personne concernée pour exprimer son inconfort.
- Signalement : Si le problème persiste, l'employé doit signaler la situation à l'employeur par une plainte écrite.

2. Étapes de l'Enquête

- Réception de la Plainte : L'employeur reçoit et enregistre la plainte.
- Vérification de la Recevabilité : Évaluation initiale pour déterminer si les faits allégués pourraient constituer un harcèlement.
- Convocations d'Entrevues : Organisation d'entrevues avec toutes les parties concernées (plaignant, accusé, témoins).
- Médiation et Collecte de Témoignages : Possibilité de médiation et collecte de témoignages de témoins, incluant des experts si nécessaire.
- Analyse et Conclusions : L'enquêteur analyse les informations recueillies et rédige un rapport final avec des conclusions et recommandations.

3. Gestion de l'Enquête

- Confidentialité : Maintien strict de la confidentialité tout au long du processus.
- Sélection de l'Enquêteur : Choix d'un enquêteur impartial pour éviter tout conflit d'intérêts.
- Cadre Syndical : Si applicable, gestion des plaintes via un processus de grief selon les modalités de la convention collective.

4. Suivi et Mesures Correctives

- Actions Correctives : Mise en œuvre des recommandations de l'enquêteur pour corriger la situation.
- Soutien aux Victimes : Offre de soutien et de ressources aux victimes de harcèlement.

Il est essentiel de respecter la confidentialité tout au long de l'enquête et d'éviter que les parties se croisent. Le choix de l'enquêteur doit également être fait avec soin, en s'assurant qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts.

Pour les salariés dans une organisation syndiquée, le recours se fait souvent par le biais d'un grief, avec un délai de 2 ans pour déposer une plainte après la dernière manifestation de harcèlement, sauf si la convention collective prévoit un délai plus long.

Cette annexe est conçue pour assurer une gestion efficace et respectueuse des plaintes de harcèlement au sein de l'entreprise, en conformité avec la législation en vigueur.

OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR MEMBRE D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

- Se doter d'un programme de prévention conforme à la LSST.
- Ce programme doit être mis à jour annuellement lors des années subséquentes.
- De forme libre, ce programme doit être adapté aux risques présents dans le milieu de travail.
- Afficher le programme de prévention et l'avis d'appartenance à la mutuelle dans un lieu facilement accessible aux travailleurs.
- S'assurer de l'application du programme de prévention.

- Favoriser le maintien du lien d'emploi pour les travailleurs victimes d'une lésion professionnelle.
- Demeurer en règle avec la CNESST tout au long de la participation au programme de mutuelle.

OBLIGATIONS DU MAÎTRE D'OEUVRE

- S'assurer que l'ensemble des travaux sont exécutés en respectant les obligations légales, principalement en provenance de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* et du *Code de sécurité pour les travaux de construction*.
- Transmettre à la CNESST les avis écrits d'ouverture et de fermeture de chantier conformément à l'article 2.4.1 du *Code de sécurité pour les travaux de construction*.
- Coordonner les activités de manière à protéger la santé et assurer l'intégrité physique des travailleurs du chantier et du public.
- Déterminer les moyens de protection individuelle ou collective requis.
- Élaborer et mettre en application un programme de prévention adapté aux activités du chantier.
- Informer les travailleurs des risques propres au travail à exécuter.
- S'assurer que les travailleurs reçoivent la formation nécessaire pour utiliser de façon sécuritaire les appareils et les machines qu'ils utiliseront.
- Contrôler le chantier de manière à identifier les situations dangereuses, les corriger et s'assurer du maintien des mesures correctives.
- Encourager la participation des travailleurs à l'identification et à l'élimination des risques.
- S'assurer que ses travailleurs, ainsi que les sous-traitants et leurs travailleurs respectent l'ensemble des mesures de prévention en vigueur sur le chantier.
- Contrôler le bon état et la conformité au *Code de sécurité pour les travaux de construction* des appareils, outillages et équipements utilisés sur le chantier.
- Contrôler la circulation sur le chantier conformément à l'article 2.8.1 du *Code de sécurité pour les travaux de construction*.
- Contrôler l'utilisation des voies publiques et l'accès au chantier.
- Contrôler la tenue des lieux, les installations électriques temporaires, les rampes et les garde-corps permanents, le chauffage temporaire et les autres mesures générales de sécurité.
- Mettre en place des moyens de protection contre l'incendie conformément au chapitre 3.4 du *Code de sécurité pour les travaux de construction*.
- Planifier les mesures d'urgence en cas d'incendie, d'explosion ou d'autres accidents et en informer les travailleurs.
- S'assurer de la présence d'un nombre adéquat de trousse de premiers soins et de secouristes.
- Tenir un registre des événements avec ou sans perte de temps.
- Veiller à ce qu'aucun travail ne soit effectué par une personne sous l'influence d'alcool, de drogue ou autre substance similaire.
- Veiller à ce que tout travailleur porte un vêtement lui couvrant entièrement le torse et le dos.
- Affecter au chantier un ou des agents de sécurité, lorsque requis par l'article 2.5.3 du *Code de sécurité pour les travaux de construction*.

Obligations du SOUS-TRAITANT

- Fournir un programme de prévention conforme aux exigences du maître d'œuvre ou, le cas échéant, suivre celui du maître d'œuvre.
- Connaître et respecter les différentes mesures préventives applicables au chantier.
- S'assurer que ses travailleurs les connaissent et les respectent aussi.
- Informer et former ses travailleurs de façon à leur permettre d'exécuter leurs tâches de manière sécuritaire.
- Utiliser des outils, des appareils et des matériaux conformes à la réglementation applicable.
- Fournir aux travailleurs des moyens de protection individuelle ou collective leur permettant d'exécuter leur travail de façon sécuritaire.
- Participer à l'identification des risques, ainsi qu'à la recherche et à la mise en place de mesures correctives.
- Signaler au maître d'œuvre tout accident, incident ou passé proche survenant sur le chantier.

Obligations du contremaître

- Connaître le programme et les différentes mesures de prévention en vigueur sur le chantier.
- Informer adéquatement les travailleurs sur les dangers reliés au travail et les mesures préventives.

- Former les travailleurs à la bonne utilisation des outils et équipements.
- Aviser les travailleurs de tout changement à la planification du travail.
- Surveiller que les travailleurs respectent le programme de prévention, ainsi que les méthodes et techniques de travail retenues.
- Contrôler la bonne tenue des lieux.
- Vérifier le bon état des outils et équipements avant leur utilisation.
- S'assurer de la disponibilité des matériaux et de l'équipement nécessaire à la réalisation sécuritaire des travaux.
- S'assurer que les travailleurs utilisent les équipements de protection individuelle ou collective requis.
- Corriger dans les plus brefs délais toute situation dangereuse.
- Rapporter à son supérieur hiérarchique toute situation dangereuse ne pouvant pas être corrigée directement.
- Enquêter et rapporter tout événement (accident, incident ou passé proche) survenant sur le chantier.

Obligations du travailleur

- Prendre connaissance et respecter le programme de prévention et les différentes mesures de sécurité applicables au chantier.
- Protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et ne pas mettre en danger d'autres travailleurs.
- Signaler à un représentant de l'employeur ou du maître d'œuvre toute situation dangereuse et collaborer à la recherche et à la mise en œuvre de mesures correctives.
- Ne pas accomplir un travail, ni utiliser un équipement ou un outil qu'on ne connaît pas ou qu'on ne comprend pas. Dans de tels cas, se renseigner auprès d'un représentant de l'employeur ou du maître d'œuvre sur les méthodes de travail à appliquer avant de reprendre les opérations.
- Ne jamais dépasser les limites de résistance des outils, des équipements et des matériaux utilisés.
- Ne jamais utiliser un outil ou un appareil pour un usage autre que celui pour lequel il a été conçu.
- Signaler à un représentant de l'employeur ou du maître d'œuvre tout accident, incident ou passé proche, même si l'évènement n'a pas causé un arrêt de travail.

Droit de refus (LSST art. 12 à 31)

- Un travailleur a le droit de refuser d'exécuter un travail présentant un danger pour lui-même ou une autre personne.
- Ce droit de refus ne peut pas être exercé si cela met en péril la vie, la santé, la sécurité ou l'intégrité physique d'une autre personne.
- Il ne peut pas non plus être exercé s'il s'agit des conditions normales d'exécution du travail.
- Le travailleur doit en informer immédiatement son supérieur immédiat, son employeur ou un représentant de celui-ci.
- Le travailleur ayant exercé son droit de refus doit rester présent sur les lieux et disponible à exécuter d'autres tâches s'il y a lieu.
- En cas de désaccord entre le travailleur et l'employeur à propos du danger ou des mesures correctives à apporter, il faut demander l'intervention d'un inspecteur de la CNESST qui analysera la situation et rendra une décision selon la législation en vigueur.
- Si le représentant du travailleur et l'employeur (ou son représentant) déterminent après l'examen de la situation qu'il n'existe pas de danger justifiant ce refus ou que ce refus repose sur des motifs qui sont acceptables dans le cas particulier du travailleur, l'employeur peut demander à un autre travailleur d'exécuter le travail à condition de l'informer du refus initial et des motifs invoqués. L'autre travailleur peut alors accepter ou refuser d'accomplir le travail en question.

Avis de mesures disciplinaires

- Par la Loi sur la santé et la sécurité du travail, l'employeur a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs. Une des façons de s'assurer que les règles soient respectées est l'émission d'avertissement et si nécessaire, d'avis de mesure disciplinaire en cas de non-respect des règles.
- Dans le cadre du programme de **TOLÉRANCE ZÉRO** de la CNESST, toute dérogation, dans les circonstances suivantes, **sera sanctionnée par un avis écrit**, et une **correction immédiate** devra être effectuée par le travailleur en défaut :
 - Chutes de hauteur de plus de trois mètres
 - Chutes de hauteur à partir d'une échelle

- Contact avec une pièce en mouvement d'une machine
- Électrisation avec une ligne électrique sous tension
- Effondrement d'un échafaudage
- Effondrement des parois d'un creusement non étançonnées
- Exposition aux poussières d'amiante
- Exposition aux poussières de silice
- Roches instables
- Exposition au monoxyde de carbone

Obligation de SIGNALER LES ÉVÈNEMENTS MAJEURS (ART. 62 LSST)

- L'employeur doit informer la Commission par le moyen de communication le plus rapide et, dans les 24 heures, lui faire un rapport pour tout évènement entraînant :
 - Le décès d'un travailleur.
 - Pour un travailleur, la perte totale ou partielle d'un membre ou de son usage ou un traumatisme physique important;
 - Des blessures empêchant plusieurs travailleurs d'accomplir leurs fonctions pendant un jour ouvrable;
 - Des dommages matériels de 150 000 \$ et plus.
- L'employeur doit maintenir les lieux inchangés pour permettre à la CNESST d'effectuer une enquête.
- Un changement aux lieux est permis seulement pour empêcher une aggravation de la situation ou si un inspecteur de la CNESST l'autorise.
- L'employeur doit aviser le comité de santé-sécurité et le représentant à la prévention de l'évènement.
- L'employeur doit transmettre une copie écrite de son rapport au comité de santé-sécurité, au représentant à la prévention et à l'association accréditée.

Identification du chantier

Nom du chantier:	Maître d'oeuvre:	N° de cell.:	
_____	_____	_____	
Surintendant ou chargé de projet:	Contremaître(s):		
Nom, prénom	N° de cell. :	Nom, prénom	N° de cell. :
_____	_____	_____	_____
		_____	_____
		_____	_____
Représentant à la prévention:			
Nom, prénom	N° de cell. :		
_____	_____		
Nature des travaux:			

Équipements utilisés:			

Numéros à contacter en cas d'urgence

Nom du chantier:

Maître d'oeuvre:

N° de cell.

Surintendant ou chargé de projet:

Nom, prénom

N° de cell.

Contremaître (s):

Nom, prénom

N° de cell.

Représentant à la prévention :

Nom, prénom

N° de cell.

Ambulance: 911

Centre antipoison:

1-800-463-5060

Pompiers:

911

CNESST:

1-866-302-2778

Police:

911

Autre:

Secouriste (s) qualifié (s):

Nom, prénom

Poste de travail

Quart de travail

N° de cell.

Emplacement des trousse de premiers soins:

Pause-Sécurité

Date/Heure: _____ Lieu: _____ Présenté par: _____

SUJETS ABORDÉS

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Organisation du travail | <input type="checkbox"/> Premiers soins | <input type="checkbox"/> Échelles et escabeaux |
| <input type="checkbox"/> Mode de communication | <input type="checkbox"/> Tenue des lieux | <input type="checkbox"/> Échafaudages |
| <input type="checkbox"/> Coordination des travaux | <input type="checkbox"/> Méthodes de travail | <input type="checkbox"/> Travail près d'une ligne électrique |
| <input type="checkbox"/> Politique et règlements | <input type="checkbox"/> Protection individuelle | <input type="checkbox"/> Sécurité des machines |
| <input type="checkbox"/> Responsabilités de chacun | <input type="checkbox"/> Protection respiratoire | <input type="checkbox"/> Garde-corps |
| <input type="checkbox"/> Procédures de travail | <input type="checkbox"/> Contraintes thermiques | <input type="checkbox"/> Appareils de levage |
| <input type="checkbox"/> Risques reliés aux opérations | <input type="checkbox"/> Sécurité des véhicules | <input type="checkbox"/> Excavations et tranchées |
| <input type="checkbox"/> Mesures d'urgence | <input type="checkbox"/> Circulation | <input type="checkbox"/> Bouteilles de gaz comprimé |
| <input type="checkbox"/> Protection incendies | <input type="checkbox"/> Outils | |
| <input type="checkbox"/> Tenue vestimentaire | <input type="checkbox"/> Travail en hauteur | |

COMMENTAIRES ET AUTRES SUJETS ABORDÉS

LISTE DE PRÉSENCE

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Ce document est la propriété exclusive de :

Le Groupe ACCIsst inc.
Département de la prévention
5232, Boul. Wilfrid-Hamel Québec (Québec) G2G-2G9

Le droit d'utilisation de ce programme est limité. Sa reproduction est autorisée strictement pour votre entreprise. Toute diffusion de ce document à un tiers est interdite.

Vous pouvez obtenir une copie à jour de votre programme de prévention personnalisé sur notre site Internet, sous l'onglet *Zone clients*, au : **www.accisst.com**

Si vous ne disposez pas des services Internet, contactez votre consultant à la prévention pour obtenir une copie papier.

	Région de Québec	Région de Montréal	Ligne sans frais
Téléphone	(418) 656-0202	(514) 223-2323	1 888 864-7578

Références bibliographiques

Ce programme de prévention a été élaboré en fonction des lois et règlements régissant la santé et la sécurité du travail, spécialement :


- La *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (L.R.Q., chapitre S-2.1).
- Le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (c. S-2.1, r.19.01).
- La *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (L.R.Q, c. A-3.001)
- Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, LQ 2021, c 27
- « L'assignation temporaire – Pour un prompt retour au travail », CNESST, 12 p.
- « Recueil des politiques en matière de réadaptation – indemnisation », Direction de l'indemnisation et de la réadaptation, CNESST, janvier 2010.

Selon les sujets, le contenu a été élaboré à partir de documents de référence publiés par des organismes reconnus dans le domaine de la santé et sécurité du travail, dont :

- Les diverses associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité (ASP)
<http://www.preventionenligne.com/>
- Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité du travail (CCHST)
<http://www.cchst.ca/>
- La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
<http://www.cnesst.qc.ca/portail/fr/>
- L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST)
<http://www.irsst.qc.ca/>

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Risques psychosociaux

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Les principaux facteurs psychosociaux du travail</p> <p><u>La charge de travail</u> La charge de travail réfère à la quantité de travail à accomplir, aux exigences intellectuelles requises et aux contraintes de temps à respecter dans la réalisation du travail. Elle comporte une dimension subjective: la charge de travail ressentie est aussi importante que la charge de travail demandée. Elle doit être abordée de façon globale en tenant compte de la complexité du travail réel, des demandes formelles et informelles qui sont faites aux travailleurs, des ressources et des outils mis à la disposition de chacun pour réaliser le travail, du temps disponible et des imprévus que l'on ne peut pas toujours prévoir et qui ont un impact sur la charge de travail.</p> <p><u>L'autonomie décisionnelle</u> L'autonomie décisionnelle fait référence à la possibilité d'exercer un certain contrôle sur le travail à réaliser et la possibilité d'utiliser ou de développer ses habiletés. Un milieu de travail où l'autonomie décisionnelle est élevée, se reflète par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La possibilité et l'encouragement à utiliser sa créativité, à faire preuve d'initiative et à développer ses compétences pour réaliser de nouvelles tâches. <input type="checkbox"/> Une marge de manœuvre pour prendre des décisions de manière autonome, pour choisir ses méthodes de travail et contrôler le rythme de travail. <input type="checkbox"/> La participation des employés aux décisions organisationnelles qui les concernent. <input type="checkbox"/> L'implication des employés avant, pendant et après les changements organisationnels. <p>L'autonomie décisionnelle renvoie donc à la fois à la notion de contrôle, c'est-à-dire à la liberté de pouvoir décider comment faire son travail et d'influencer la façon dont les choses se passent dans le milieu, et à la notion d'accomplissement de soi, en référence à la possibilité d'utiliser sa créativité et d'apprendre des choses nouvelles.</p> <p><u>La reconnaissance au travail</u> La reconnaissance au travail fait référence aux différentes façons de reconnaître les efforts et les réalisations, qu'il s'agisse de rémunération, d'estime, de respect, d'équité, de sécurité d'emploi, ou encore, de perspective de promotion. La reconnaissance doit porter sur le travail (le faire) et non pas sur la personne (l'être). Les pratiques de reconnaissance doivent être authentiques pour que les personnes envers qui elles sont destinées en ressentent les effets positifs.</p>	<p>Consultation dans les décisions Valorisation des efforts Application de la politique</p>	<p>Mesure continue</p>		
<p>L'absentéisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le présentéisme • Les départs prématurés à la retraite • Les impacts néfastes sur la santé psychologique • Les accidents, les bris, les délais, la perte de clientèle, etc. 	<p>Atelier Formation Programme d'aide</p>	<p>Lorsque le besoin de présente</p>		

Risques psychosociaux

Le soutien social du supérieur et des collègues

Le soutien social du supérieur immédiat se traduit par des pratiques de gestion qui favorisent l'écoute, l'ouverture aux opinions et la disponibilité du supérieur immédiat pour ses employés. Cet indicateur fait référence à la capacité du supérieur immédiat à soutenir les employés de même que le degré de dignité, de politesse et de respect avec lequel les employés sont traités par leur supérieur.

Le soutien social des collègues fait référence à l'esprit d'équipe, au degré de cohésion dans le groupe, de même qu'à l'assistance et à la collaboration de la part des collègues dans l'accomplissement des tâches.

Le harcèlement psychologique

Au Québec, plutôt que de parler d'intimidation au travail, on réfère généralement à la notion de harcèlement psychologique au travail, définie légalement. Selon la Loi sur les normes du travail, le harcèlement psychologique est « une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié et qui entraîne, pour celui-ci, un milieu de travail néfaste. »

L'information et la communication

Lorsque trop peu d'information est transmise aux employés, un climat d'incertitude et de méfiance s'installe et il est fréquent de voir des rumeurs circuler. Une bonne diffusion de l'information, sur une base régulière, permet aux personnes d'avoir une information juste et de connaître l'évolution des changements susceptibles de modifier leur travail et de s'y préparer, de manière à en minimiser les impacts. La diffusion de l'information permet donc de diminuer l'incertitude et l'anxiété.

La prévention des problèmes de santé psychologique au travail


Les milieux de travail ont un rôle à jouer dans la prévention des problèmes de santé psychologique. Ils doivent fournir un milieu de travail sain et travailler pour réduire à la source ces risques pour la santé des travailleurs. Pour ce faire, il est essentiel d'agir en prévention primaire. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) distingue trois types d'actions de prévention, selon le moment où elles s'appliquent. Voici ces types de prévention, leur définition tirée de l'OMS et quelques exemples de pratiques à mettre en place.

TYPE DE PRÉVENTION	DÉFINITION	EXEMPLES
Primaire	En amont du risque de la maladie, pour éviter l'apparition de la maladie en agissant sur ses causes	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la charge de travail • Consultation dans les décisions • Valorisation des efforts
Secondaire	À un stade précoce de la maladie où la prise en charge des individus peut intervenir efficacement	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier sur la gestion du temps • Formation sur la gestion du stress
Tertiaire	Pour diminuer les récurrences, les incapacités et limiter les complications et séquelles d'une maladie	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'aide aux employés • Politique de retour au travail


Les exemples sont fournis à titre indicatif seulement. Les pratiques de prévention doivent être ajustées selon le contexte de travail, les préoccupations de l'organisation et les besoins des employés.

Pour mieux comprendre les risques psychosociaux, l'Institut national en santé publique du Québec offre des capsules de formation gratuites. Pour les suivre, rendez-vous au lien suivant : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/formations/risques-psychosociaux-travail-pandemie>

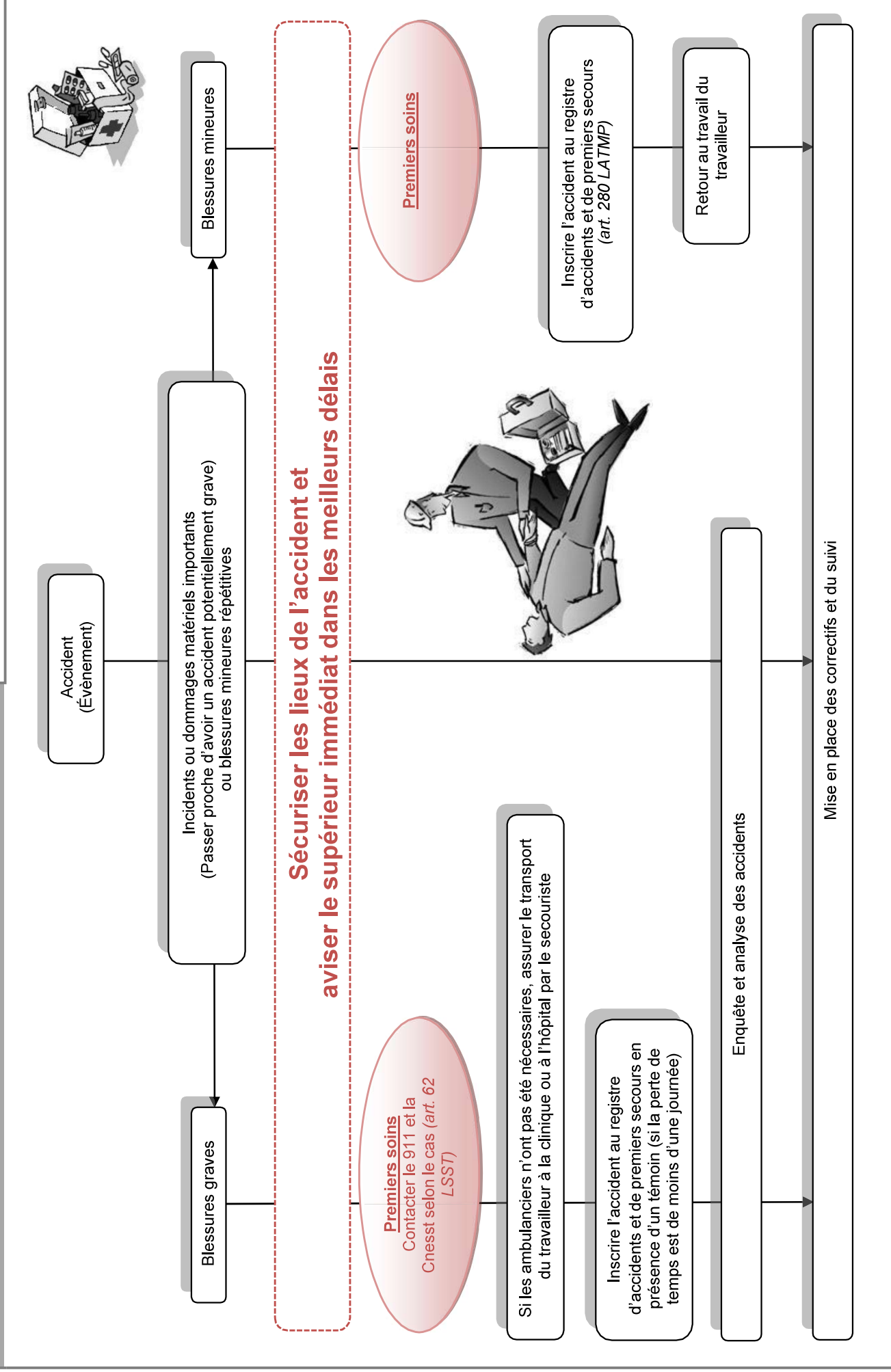
Enquête & Analyse d'Accident

Mesures de prévention		Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Éviter la répétition des accidents</p>	<p>À prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Établir des politiques et procédures claires; <input type="checkbox"/> Déterminer qui réalise les enquêtes, sur quels genres d'événements, comment procéder et à quel endroit; <input type="checkbox"/> Déterminer le formulaire à utiliser; <input type="checkbox"/> Former les travailleurs qui doivent effectuer les enquêtes et analyses d'accident; <input type="checkbox"/> S'assurer que tous les travailleurs sont sensibilisés à l'obligation de déclarer dans les plus brefs délais tout accident ou incident (<i>inscrire tous les événements dans un registre</i>). <p>L'enquête :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Protéger les lieux de l'accident afin qu'ils demeurent inchangés (<i>permet de recueillir le maximum d'informations lors de l'enquête</i>); <input type="checkbox"/> Enquêter le plus tôt possible sur les circonstances de l'accident à l'aide du formulaire prévu à cet effet (<i>permet d'identifier rapidement les causes et ainsi mettre en place les mesures correctives nécessaires pour éviter la reproduction de ces événements</i>); <input type="checkbox"/> Rechercher les faits tout en demeurant objectif (<i>qui, quoi, quand, où, comment</i>) : <ul style="list-style-type: none"> ◇ observer les lieux de l'accident; ◇ interroger les témoins un à la fois; ◇ consulter le registre d'accident et les différents rapports (<i>police, registre d'inspection, entretien préventif, etc.</i>); <input type="checkbox"/> Procéder à une reconstitution des événements lorsque nécessaire (<i>s'assurer que l'accident ne se reproduise pas</i>). <p>L'analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Analyser l'ensemble des faits recueillis lors de l'enquête dans le but de découvrir les causes directes et indirectes de l'accident et les raisons de leur existence; <input type="checkbox"/> Faire des recommandations pour éliminer les causes et prévenir qu'un tel événement survienne de nouveau; <input type="checkbox"/> Établir un échéancier de réalisation et nommer les responsables de l'application des mesures correctives retenues (<i>immédiates, temporaires et/ou permanentes</i>). <p>Les mesures correctives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Apporter les correctifs nécessaires; <input type="checkbox"/> Assurer un suivi du maintien des mesures permanentes (<i>adapter au besoin les mesures correctives retenues</i>). 	<p>Formation / information des travailleurs responsables d'effectuer les enquêtes et les analyses d'accidents</p>	<p>Au moment de leur nomination</p>	
		<p>Effectuer le suivi avec le comité et/ou le représentant à la prévention</p>	<p>Lors des réunions</p>	

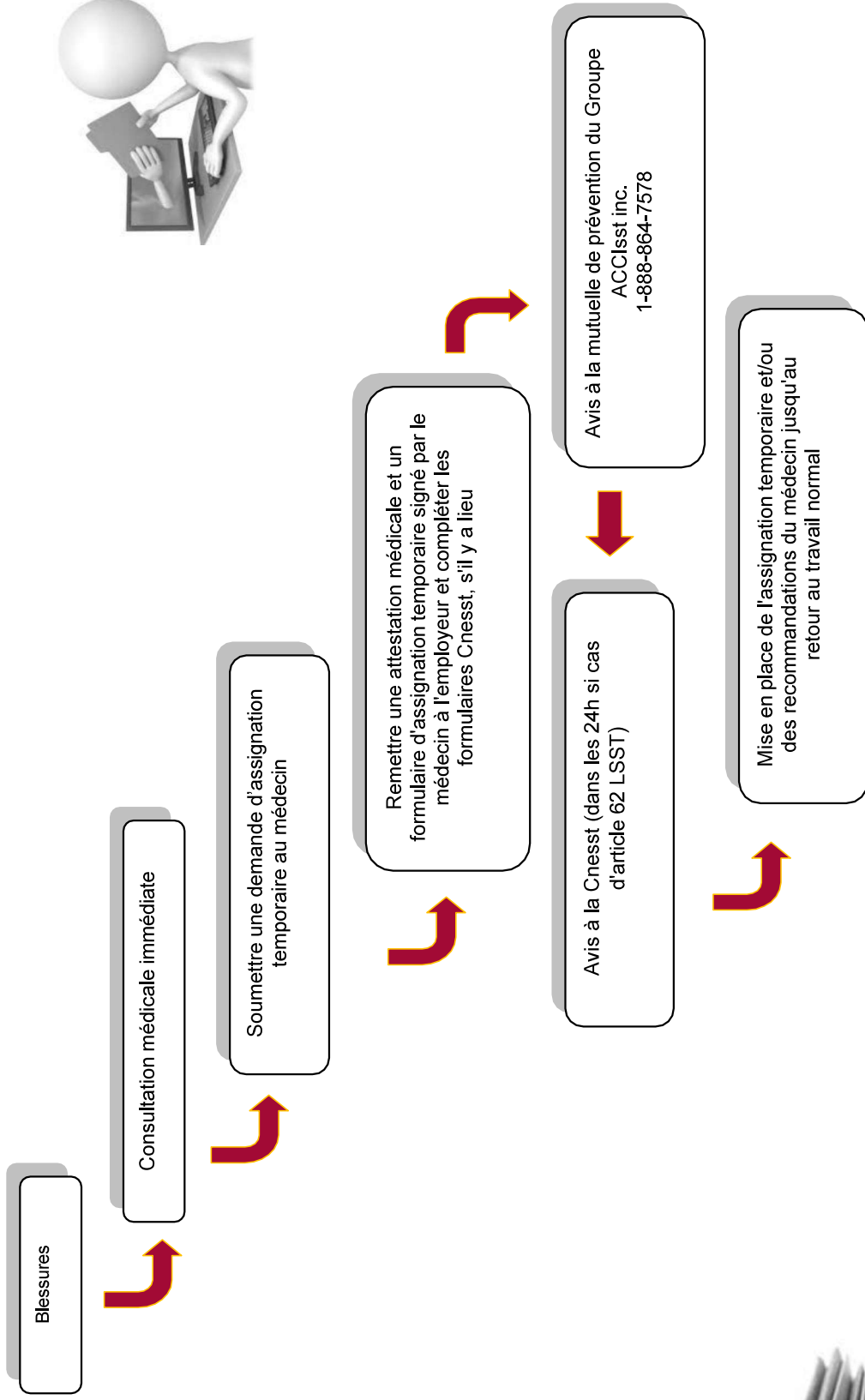
Premiers soins & premiers secours

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
	 <p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout secouriste possède une formation de secourisme en milieu de travail valide (<i>cette formation est à mettre à jour tous les 3 ans</i>); <input type="checkbox"/> Informer l'ensemble des travailleurs : <ul style="list-style-type: none"> ◇ identité des secouristes, ◇ localisation des trousses de premiers soins, ◇ procédure à suivre en cas d'incident ou d'accident, ◇ obligation de déclarer tout évènement. <p><u>Secouristes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vérifier la présence du nombre nécessaire de secouristes qualifiés durant les heures de travail : <ul style="list-style-type: none"> ◇ 10 à 50 travailleurs / quart ; 1 secouriste, ◇ 51 à 150 travailleurs / quart ; 2 secouristes, ◇ à partir de 151 travailleurs : ajouter 1 secouriste par 100 travailleurs de plus. <p><u>Trousses de premiers soins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les trousses de premiers soins sont : <ul style="list-style-type: none"> ◇ en nombre suffisant, ◇ clairement identifiées, ◇ accessibles en tout temps, ◇ complètes, ◇ propres, ◇ en bon état. <p><u>Registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tenir un registre à la disposition des travailleurs; <input type="checkbox"/> Compléter le registre pour tout accident ou incident qui survient (<i>LATMP art. 280 :</i> « L'employeur inscrit dans un registre les accidents du travail qui surviennent dans son établissement et qui ne rendent pas le travailleur incapable d'exercer son emploi au-delà de la journée au cours de laquelle s'est manifestée sa lésion professionnelle; il présente ce registre au travailleur afin que celui-ci y appose sa signature pour confirmer qu'il a été victime de l'accident et la date de celui-ci »). 	<p>Vérification du nombre de secouristes dont la formation est à jour</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annuelle • Lorsqu'un secouriste quitte l'entreprise 		
<ul style="list-style-type: none"> • Aggravation d'une blessure par manque de soins • Décès 		<p>S'assurer de la conformité des trousses par le biais d'une vérification / inspection « check-list »</p>	<p>Mensuelle</p>	
			<p>S'assurer de la présence du registre</p>	<p>Mensuelle</p>

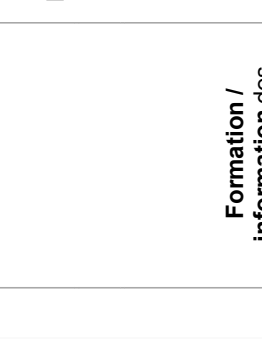
Procédure à suivre en cas d'accident



Gestion administrative de l'accident



Mesures d'urgence

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Blessures graves ou mortelles</p>	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Former l'ensemble des travailleurs sur : <ul style="list-style-type: none"> ◇ la procédure à suivre en cas d'urgence (<i>panne majeure, incendie, événement imprévu et soudain</i>); ◇ l'emplacement des équipements d'urgence; ◇ les rôles et responsabilités de chacun (<i>coordonnateur, chercheur, etc.</i>); ◇ le point de rassemblement prévu lors d'évacuations. <p><u>À maintenir en tout temps :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les équipements nécessaires à la lutte contre les incendies soient : <ul style="list-style-type: none"> ◇ homologués, ◇ facilement accessibles, ◇ clairement indiqués, ◇ protégés contre les dommages et le gel, ◇ en bon état de fonctionnement, ◇ accessibles aux pompiers en tout temps; <input type="checkbox"/> Maintenir les allées de circulation, les sorties et les issues de secours libres de tout entreposage (<i>peindre des lignes au sol permet d'assurer la visibilité de la zone à conserver libre</i>); <input type="checkbox"/> Tenir à jour la liste du personnel pour la vérification des présences en cas d'évacuation. <p><u>Procédure d'évacuation lors d'un incendie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tenter d'éteindre le feu seulement si ceci ne représente aucun risque pour votre sécurité; <input type="checkbox"/> Se déplacer calmement vers la sortie la plus proche; <input type="checkbox"/> Ne pas récupérer ses effets personnels; <input type="checkbox"/> Éviter de se diriger vers les endroits où il y a beaucoup de fumée ou de feu; <input type="checkbox"/> Se rendre au point de rassemblement et attendre les directives. 	<div style="text-align: center;">  </div> <p>Formation / information des travailleurs</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant de débiter un nouveau chantier (information) • Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques <p>Quotidien (vérification du respect des procédures)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mensuelle (inspection des lieux) • Annuellement (Inspection complète des extincteurs) 	

Utilisation des extincteurs

Mesures de prévention

Extincteurs portatifs:

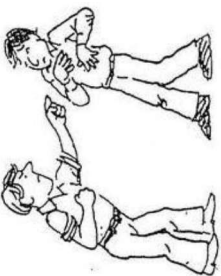
- S'assurer que les extincteurs soient homologués Underwriters' Laboratories of Canada (ULC);
- Les choisir, les installer, les utiliser et les entretenir conformément à la norme NFPA 10;
- Vérifier qu'ils correspondent au type d'incendie à éteindre : A - feux de matériaux solides formant des braises, B - feux de liquides et de gaz inflammables, C - feux d'équipement électrique sous tension, D - feux de métaux, K - feux d'huiles ou de graisses animales ou végétales;
- Disposer un extincteur :
 - ◇ dans tout atelier ou véhicule automoteur,
 - ◇ dans tout lieu où sont entreposés ou manipulés des matières combustibles ou inflammables,
 - ◇ dans les locaux où sont effectués des travaux de soudage ou de coupage au chalumeau,
 - ◇ lors de l'utilisation de générateurs de chaleur à l'huile combustible ou au gaz,
 - ◇ lors de l'utilisation d'un chaudron à goudron ou à asphalte,
 - ◇ près des sorties à chaque étage en travaux dont le plancher a une surface de 500 m² ou moins (ajouter un extincteur supplémentaire pour tous les autres 500 m² de surface de plancher de l'étage ou toute fraction de cette surface);
- Éloigner les extincteurs des appareils produisant de la chaleur;
- Protéger les extincteurs contre les chocs ;
- Ne rien entreposer devant un extincteur (il doit être visible et accessible en tout temps);
- S'assurer que l'étiquette des instructions demeure visible (ne jamais peindre un extincteur);
- Faire remplir un extincteur après chaque usage;
- Faire inspecter les extincteurs par une personne certifiée à intervalle d'au plus 1 an.

Procédure d'utilisation d'un extincteur :


- Lire les instructions et se familiariser à son utilisation (lorsqu'un incendie se déclare, ce n'est pas le moment d'apprendre);
- S'assurer que l'extincteur est adapté au feu en cours (vérifier la catégorie sur l'étiquette - A, B, C, D ou K);
- Enlever la goupille bloquant la gâchette de mise en marche;
- S'approcher à environ 1 à 3 mètres du feu;
- Diriger la buse vers la base des flammes;
- Appuyer sur la poignée pour relâcher le contenu de l'extincteur en balayant d'un côté à l'autre;
- Éviter d'appliquer trop de pression sur les feux de liquide (B) (celle-ci risquerait de disperser le feu et de projeter des matières enflammées);
- Éviter d'essayer d'éteindre une fuite de gaz en feu (fermer plutôt la vanne d'alimentation);
- Attaquer toujours le feu en se gardant une possibilité de fuite.



Agression verbale ou physique

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur pouvant être exposé à ce type de situation a reçu la formation nécessaire; <input type="checkbox"/> Connaître les différents niveaux d'agressivité d'un individu : ◇ incivilité : protestations, accusations, manque de respect, ton sarcastique, ◇ agression verbale : hausse du ton, insultes, menaces, ◇ agression physique : bris de matériel, bousculade, coups. <p>Méthodes de travail sécuritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Établir et afficher une politique de tolérance zéro envers la violence verbale ou physique; <input type="checkbox"/> Prioriser le travail en équipe; <input type="checkbox"/> S'assurer que les travailleurs ont un accès rapide à un moyen de communication (<i>téléphone, bouton panique, radio, etc.</i>); <input type="checkbox"/> Aménager les lieux de façon à voir et contrôler les accès (<i>vitrage, caméras, interphone, etc.</i>); <input type="checkbox"/> Ranger les objets pouvant être utilisés comme un projectile ou une arme (<i>ciseaux, objets tranchants, etc.</i>); <input type="checkbox"/> Demander de l'aide avant d'intervenir lorsque possible; <input type="checkbox"/> Se positionner de façon à être proche d'une sortie; <input type="checkbox"/> Rester calme, courtois et non critique en tout temps; <input type="checkbox"/> Ne pas répondre à la colère par la colère (<i>ne pas créer une escalade</i>); <input type="checkbox"/> Écouter la personne et essayer de lui faire comprendre que le but recherché est de résoudre son problème; <input type="checkbox"/> Collaborer avec l'individu pour éviter d'augmenter sa colère; <input type="checkbox"/> Bouger lentement et éviter de se tenir trop près; <input type="checkbox"/> Éviter tout contact physique; <input type="checkbox"/> Appeler la police dès que l'individu devient trop menaçant. <p>Après une agression :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Inciter les travailleurs à déclarer toute agression vécue (<i>même mineure</i>); <input type="checkbox"/> Mener des enquêtes et apporter les correctifs nécessaires (<i>motivations de l'agresseur, moyens utilisés, gestes posés, réaction des travailleurs, etc.</i>); <input type="checkbox"/> Offrir aux travailleurs un service d'aide psychologique dès que nécessaire. 		<p>Formation / information</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annuelle (rappel) • Affichage à des endroits stratégiques 	
<p>Lésions psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lésions physiques 		<p>Analyse de la situation</p>	<p>Après chaque événement</p>	

Piqûres d'insectes

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p><input type="checkbox"/> Faire appel à des spécialistes pour détruire les nids repérés sur les lieux de travail;</p> <p><input type="checkbox"/> Porter des gants de travail;</p> <p><input type="checkbox"/> Couvrir la peau au maximum;</p> <p><input type="checkbox"/> Porter les cheveux courts ou noués;</p> <p><input type="checkbox"/> S'abstenir d'utiliser des produits parfumés;</p> <p><input type="checkbox"/> Ne pas s'approcher d'un nid;</p> <p><input type="checkbox"/> Ne pas boire directement à la canette, à la bouteille ou directement dans un boyau d'arrosage;</p> <p><input type="checkbox"/> Posséder des moyens de communication efficaces.</p> <p><u>Le travailleur allergique au venin doit:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Obtenir une ordonnance de son médecin pour le médicament qu'il doit prendre en cas de réaction allergique;</p> <p><input type="checkbox"/> Apporter sa médication prescrite avec lui en tout temps et montrer à son entourage quoi faire en cas d'urgence;</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (formation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Rappel lorsque des situations à risque se présentent et au début des saisons à risque</p>			

Chutes de même niveau

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sensibiliser les travailleurs sur les risques de chute de même niveau lors de la circulation à l'intérieur et à l'extérieur des lieux de travail; <input type="checkbox"/> Former les travailleurs sur les mesures de prévention à suivre pour éviter les chutes; <input type="checkbox"/> Inciter les travailleurs à participer à l'identification et au contrôle des zones à risques. <p><u>Tenue des lieux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Inspecter fréquemment les lieux de travail afin de contrôler les principaux facteurs de risques : 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Chaussures non convenables; ➢ Mauvaise utilisation d'une chaise; ➢ Mauvaise utilisation d'un escabeau, tabouret, marchepied, etc.; ➢ Éclairage insuffisant; ➢ Absence de main courante, garde-corps; ➢ Encombrement; ➢ Affichage déficient (<i>entrée ou plancher humide</i>); ➢ Flaque d'eau au sol; ➢ Tapis retroussé, non fixé; ➢ Entrée, stationnement enneigé ou glacé; ➢ Plancher glissant (<i>mauvais revêtement, méthode de nettoyage non efficace</i>); ➢ Plancher souillé (<i>liquide, huile, graisse, aliments</i>); ➢ Plancher, marches, stationnement endommagé; ➢ Câbles, fils électriques ou autre qui traversent les voies de circulation; ➢ Corridors de circulation non balisés (<i>ex. : dans un entrepôt</i>). 	<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dès l'embauche • Rappels ponctuels en saison hivernale 	<p>Quotidiennement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque matin en saison hivernale • Suite aux changements dans les conditions météorologiques ou dans les activités 	
<p>Contusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Entorse</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Foulure</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Commotion</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lacération</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Fracture</p> <ul style="list-style-type: none"> • 				



Chute de même niveau

Mesures de prévention

Mesures de prévention générale :

- Mandater un ou des employés responsables de faire des vérifications ponctuelles en fonction des opérations;
- Impliquer l'ensemble des travailleurs dans le contrôle des risques de chute;
- S'assurer que les voies de circulation et l'espace de dégagement autour des équipements et des objets entreposés soient d'une largeur d'au moins 60 cm;
- Vérifier si les voies servant d'accès direct à une issue ont une largeur d'au moins 110 cm;
- Délimiter et protéger les voies de circulation où les piétons sont exposés à un danger (circulation de véhicules, projections, chutes d'objets, etc.);
- Installer des bandes ou des revêtements antidérapants dans les zones glissantes et dans les escaliers;
- Couvrir ou suspendre les câbles et fils électriques qui traversent les voies de circulation (utiliser des enrouleurs si possible);
- Assurer un bon drainage dans les aires de travail sujettes à être mouillées et vérifier l'alignement des conduites versus grillages régulièrement;
- Nettoyer les planchers à une fréquence régulière selon les activités;
- Nettoyer immédiatement les déversements et les résidus glissants;
- Identifier clairement les endroits mouillés ou humides (postes de travail, accès aux bâtiments, débarcadères, etc.);
- Disposer suffisamment de récipients pour ramasser les déchets, les balayures ou autres résidus (ne pas attendre qu'ils s'accumulent);
- Utiliser adéquatement les marchepieds, tabourets ou petits escabeaux pour atteindre des objets en hauteur;
- Entretenir adéquatement le terrain extérieur tout au long de l'année (réparer les fissures, remplir les nids de poules, ramasser les débris et les cailloux, etc.) ;
- Installer des repères visuels sur les bordures de trottoirs, les passages piétonniers, les dos d'ânes, etc.

Mesures de prévention pendant la période hivernale :

- Mandater un ou des employés responsables de faire des vérifications ponctuelles en fonction des conditions climatiques;
- Prévoir des rencontres de sensibilisation des employés avant la période hivernale;
- Faire des rappels avant les tempêtes de neige ou de verglas et pendant les périodes de gel/dégel;
- Installer des tapis dans les entrées en périodes hivernales;
- Installer des auvents aux entrées principales pour limiter l'accumulation de neige et de glace;
- Disposer suffisamment de contenants d'abrasif clairement identifiés près de chacun des accès aux bâtiments;
- Fournir des chaussures adaptées aux conditions hivernales aux employés exposés par leurs tâches (ex. : crampons amovibles);
- Recommander le port de chaussures antidérapantes et adaptées aux conditions hivernales aux employés réguliers;
- S'assurer de la qualité du déneigement des stationnements et des voies d'accès (afficher les coordonnées des responsables);
- S'assurer que les accès et le stationnement sont bien entretenus lorsqu'un de vos employés doit se rendre chez un ou des clients;




Tenue des lieux sur le chantier

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Encombrement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chutes • Glissades • Chutes d'objets 	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Informer les travailleurs sur l'obligation de tenir les lieux de travail propres et dégagés. <p><u>Tenue des lieux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les voies de circulation et les postes de travail ne soient pas encombrés; <input type="checkbox"/> Entreposer les équipements et les matériaux de façon à ne pas nuire aux opérations; <input type="checkbox"/> Enlever tout équipement, outil ou matériel qui n'est pas utilisé; <input type="checkbox"/> Laisser un espace d'au moins 600 mm entre les équipements ou les matériaux entreposés (<i>prévoir un espace plus grand en cas de manipulation de pièces de grande dimension</i>); <input type="checkbox"/> Protéger toute ouverture dans un plancher ou un toit au moyen d'un garde-corps ou d'un couvercle; <input type="checkbox"/> Évacuer les rebuts au fur et à mesure au moyen de l'un de ces dispositifs : <ul style="list-style-type: none"> ◇ contenants appropriés, ◇ conduits verticaux ou inclinés possédant les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - couvert lorsque la pente est supérieure à 45°, - fermé à son entrée lorsqu'il n'est pas utilisé, - muni d'un butoir pour arrêter les brouettes, ◇ appareils de levage pour les gros objets; <input type="checkbox"/> Ne jamais jeter les rebuts d'un niveau à un autre; <input type="checkbox"/> Utiliser des contenants à rebuts suffisamment grands pour ne pas avoir de débordements; <input type="checkbox"/> S'assurer que les rebuts en vrac soient empilés de façon sécuritaire (<i>bois, brique, blocs, pierre, acier, etc.</i>); <input type="checkbox"/> Arracher ou rabattre les clous en saillie; <input type="checkbox"/> Interdire de brûler des débris sur le chantier sans autorisation; <input type="checkbox"/> Ranger les produits nocifs ou dangereux aux endroits prévus à cet effet; <input type="checkbox"/> S'assurer que les équipements de lutte contre les incendies et de premiers soins sont visibles et accessibles en tout temps. 	<p>Informier les travailleurs des procédures à suivre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au début de chaque chantier • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes 	
		<p>Vérification des lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inspection complète des lieux 	<ul style="list-style-type: none"> • Quotidienne (vérification) • Hebdomadaire (inspection) 	



Sécurité du public			
Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Responsable(s)
	<p>Le chantier de construction doit être séparé de tout lieu où le public a accès par :</p> <p><u>Passage couvert</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Si les travaux s'effectuent sur plus d'un étage; ◇ Si le trottoir ou la voie publique est à moins de 2 m; <p><input type="checkbox"/> Caractéristique d'un passage couvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Hauteur libre d'au moins 2,1 m et 1,5 m de largeur; ◇ Conçu et construit pour résister en toute sécurité aux charges qui pourraient raisonnablement y être appliquées; ◇ Avoir une toiture imperméable et inclinée vers le chantier; ◇ Complètement fermé du côté du chantier et ◇ présenter une paroi unie à l'intérieur du passage; ◇ Avoir un garde-corps de 1 070 mm de hauteur du côté de la rue; ◇ Suffisamment éclairé. <p><u>Mur de protection</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Si le trottoir ou la voie de circulation est à plus de 2 mètres; ◇ S'il peut y avoir danger pour les piétons; 	<p>Informer les travailleurs des procédures à suivre</p> <p>Au début de chaque chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors du non-respect des consignes</p>	
		<p>Inspection périodique des lieux</p> <p>Quotidien</p>	

Contrôle de la circulation sur les chantiers

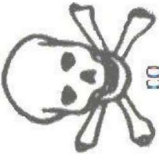
Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Contrôle de la circulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Préparer un plan de circulation avant le début des travaux afin de protéger toute personne sur le chantier (<i>localisation, dimension des voies de circulation, signalisation, vitesses maximales</i>); <input type="checkbox"/> Former les signaleurs adéquatement afin qu'ils effectuent leur travail en toute sécurité; <input type="checkbox"/> Disposer l'éclairage de façon à ne pas aveugler les véhicules et assurer une bonne visibilité du signaleur et des différents dispositifs de signalisation; <input type="checkbox"/> Prévoir un mécanisme de communication entre le signaleur et les conducteurs de camions ou d'engins lourds (<i>verbale, gestuelle ou par radio</i>); <input type="checkbox"/> Adapter les horaires et les temps de repos en fonction de la chaleur ou du froid intenses. <p><u>Opérateurs de machineries ou d'engins lourds :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vérifier le bon fonctionnement de l'avertisseur de marche arrière et s'assurer que leur niveau sonore est suffisant; <input type="checkbox"/> Vérifier si les vitres et les retroviseurs sont propres et dégelés afin de voir correctement le signaleur; <input type="checkbox"/> Tester le bon fonctionnement des freins; <input type="checkbox"/> Obéir à tout signal d'arrêt d'un signaleur; <input type="checkbox"/> Arrêter son véhicule ou sa manœuvre lorsque le signaleur n'est plus visible; <p><u>Opérations de signalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter les équipements de protection individuels requis : <ul style="list-style-type: none"> ◇ Vêtements de couleur jaune-vert fluorescents confectionnés avec un tissu opaque et muni de bandes rétroréfléchissantes sur le devant, l'arrière et les côtés (<i>norme CAN/CSA-Z96-02</i>); ◇ Casque de sécurité de couleur orange (<i>norme CSA Z94.1-Z195-M1984</i>); ◇ Chaussures de protection (<i>norme ACNOR Z195-M1984</i>); <input type="checkbox"/> S'habiller en fonction des conditions atmosphériques, prévoir des aliments et des boissons en quantité suffisante pour la journée de travail; <p style="text-align: right;"><i>Suite page suivante</i></p>	<div style="text-align: center;">  </div> <p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Avant d'effectuer les opérations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors des réunions de chantier 	<p>Avant et pendant le déroulement des travaux</p>	

Contrôle de la circulation sur les chantiers











Mesures de prévention

Opérations de signalisation (suite) :

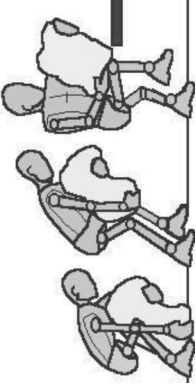
- Utiliser un fanion de couleur orange** dont les **côtés** mesurent au moins **0,65 m sur 0,50 m**;
 - ◇ Lors des opérations de nuit, le fanion doit être muni de deux bandes fluorescentes placées en diagonale sur chacune des faces. Chaque bande doit avoir une largeur d'au moins 50 mm et être munie d'une bande réfléchissante d'au moins 15 mm de largeur;
- Repérer une aire de protection** advenant qu'un **véhicule fonce** sur le **signaleur**;
- Demeurer debout**, face à la **circulation**, à un endroit permettant une bonne **visibilité**;
- Demeurer à bonne distance** des **équipements** ayant des **mouvements rotatifs** comme les pelles mécaniques ou les grues mobiles;
- Ne pas se tenir en arrière** des **véhicules** (*lorsque c'est nécessaire, aviser au préalable le conducteur*);
- Tenir compte des angles morts** spécifiques aux véhicules lourds et toujours **se positionner de façon à être vu** par le conducteur;
- S'éloigner des véhicules** lorsqu'ils **reculent** et se **positionner du côté conducteur**;
- Diriger les conducteurs** lorsqu'ils ont la **vue obstruée** ou s'ils font **marche arrière** et que la **sécurité** d'une personne peut être mise en **danger**;
- Être vigilants et attentif** en tout temps, **donner des directives claires et fermes, éviter les gestes inutiles** pouvant créer de la confusion et **faire preuve d'une attention soutenue** (*ne pas se laisser distraire par les autres travailleurs*);
- Éviter de marcher le long des véhicules** afin d'éviter de **tomber sous leurs roues**;
- Signaler au contremaître toute situation** pouvant **compromettre la sécurité**;
- Ne jamais tenter d'arrêter** un véhicule en se plaçant **devant** lui.

CO			
Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Responsable(s)
	<p><input type="checkbox"/> S'assurer que les entrepreneurs, les sous-traitants et les travailleurs sont informés des risques de contamination par le CO;</p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer de la présence de détecteurs de CO;</p> <p><input type="checkbox"/> Maintenir les détecteurs opérationnels pendant toute la durée des travaux;</p> <p><input type="checkbox"/> Assurer une ventilation efficace;</p> <p><input type="checkbox"/> Évacuer les lieux si l'alarme du détecteur se déclenche et attendre que le niveau de concentration revienne à la normale avant de revenir;</p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que tous les travailleurs exposés connaissent bien les symptômes d'une intoxication au CO;</p> <p><input type="checkbox"/> Calibrer annuellement les détecteurs de CO.</p> <p><u>Symptômes d'une intoxication au CO :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Une intoxication légère peut entraîner des symptômes pouvant ressembler à ceux de la grippe ou d'une gastro-entérite, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> mal de tête; <input type="checkbox"/> nausées; <input type="checkbox"/> fatigue. <p><input type="checkbox"/> Une intoxication moyenne peut se manifester par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> mal de tête frontal persistant avec sensation de battements; <input type="checkbox"/> nausées; <input type="checkbox"/> vertiges ou des étourdissements; <input type="checkbox"/> somnolence; <input type="checkbox"/> vomissements; <input type="checkbox"/> pouls rapide; <input type="checkbox"/> diminution des réflexes et altération du jugement. <p><input type="checkbox"/> Une intoxication sévère peut conduire rapidement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> de la faiblesse; <input type="checkbox"/> une perte de connaissance; <input type="checkbox"/> des convulsions et éventuellement au coma et à la mort, et ce, en quelques minutes. 	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors du non-respect des consignes de sécurité <p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	
	<p><input type="checkbox"/> Une intoxication légère peut entraîner des symptômes pouvant ressembler à ceux de la grippe ou d'une gastro-entérite, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> mal de tête; <input type="checkbox"/> nausées; <input type="checkbox"/> fatigue. <p><input type="checkbox"/> Une intoxication moyenne peut se manifester par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> mal de tête frontal persistant avec sensation de battements; <input type="checkbox"/> nausées; <input type="checkbox"/> vertiges ou des étourdissements; <input type="checkbox"/> somnolence; <input type="checkbox"/> vomissements; <input type="checkbox"/> pouls rapide; <input type="checkbox"/> diminution des réflexes et altération du jugement. <p><input type="checkbox"/> Une intoxication sévère peut conduire rapidement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> de la faiblesse; <input type="checkbox"/> une perte de connaissance; <input type="checkbox"/> des convulsions et éventuellement au coma et à la mort, et ce, en quelques minutes. 	<p>Vérification du respect des procédures établies</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors des travaux <p>Inspection des lieux</p> <p style="text-align: center;"></p>	

Équipements de protection individuelle (EPI)

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Blessures à la tête</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le port du casque de sécurité est obligatoire en tout temps; 			Dès l'embauche	
<p>Blessures aux pieds</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le port de bottes de sécurité à semelles antidérapantes est obligatoire en tout temps. S'assurer qu'elles sont conçues pour les risques auxquels les travailleurs sont exposés; 			<ul style="list-style-type: none"> • Lors de changement de tâches 	
<p>Blessures aux yeux et au visage</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le port de lunettes ou d'une visière de sécurité est obligatoire dès que les opérations présentent des risques pour les yeux ou pour le visage. S'assurer d'une quantité suffisante pour remplacer celles qui sont usées ou endommagées; <input type="checkbox"/> Si c'est impossible de réduire le bruit à la source, alors porter des protecteurs auditifs ou limiter le temps d'exposition; 	 	<p>Formation / information des travailleurs sur le choix des bons EPI, de leurs disponibilités ainsi que des endroits où ils doivent être portés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quand les travailleurs ne portent pas leurs EPI 	
<p>Perte de l'ouïe</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le port d'un vêtement couvrant entièrement le torse, le dos et les jambes est obligatoire en tout temps. Attacher les cheveux longs et éviter les vêtements amples; 				
<p>Blessures au corps</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le port des gants de protection est obligatoire dès que les opérations présentent des risques pour les mains; 			<ul style="list-style-type: none"> • Information par de l'affichage dans les zones à risque 	
<p>Blessures aux mains</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le port de protection pour les genoux est obligatoire dès que les opérations présentent des risques de blessures aux genoux; 				
<p>Blessures aux genoux</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éliminer à la source les impuretés de l'air afin de réduire leur concentration à un taux inférieur aux valeurs limites (annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail); 				
<p>Contamination des voies respiratoires</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter l'équipement de protection respiratoire prévu si c'est impossible de réduire la concentration (<i>Guide des appareils de protection respiratoire utilisés au Québec par l'IRSS</i>); 				
<p>Heurté par</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter un dossard de sécurité pour être visible dès qu'il y a des risques de se faire heurté par de la machinerie ou des véhicules. 		<p>Vérification du port des EPI</p>	Quotidien	

Risques attribuables à l'effort physique

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identifier les risques reliés aux tâches; <input type="checkbox"/> Impliquer les travailleurs dans la recherche de solutions pour réduire ou éliminer les contraintes; <input type="checkbox"/> Adapter les tâches aux caractéristiques physiques des travailleurs; <input type="checkbox"/> Déterminer des méthodes de travail individuelles ou en équipe pour les tâches à risques; <input type="checkbox"/> Utiliser les équipements permettant une manipulation sécuritaire; <input type="checkbox"/> Éviter les postures de travail contraignantes (flexions, torsions, élongation, etc.); <input type="checkbox"/> Diversifier les tâches ou établir des rotations de poste afin d'éviter les mouvements répétitifs pendant de longues périodes de temps; <input type="checkbox"/> Éviter le travail musculaire statique prolongé (maintien d'une position); <input type="checkbox"/> Éviter de faire des efforts excessifs en adoptant de bonnes méthodes de travail et en utilisant les outils appropriés à la tâche; <input type="checkbox"/> Utiliser la force des cuisses pour soulever ou glisser les objets; <input type="checkbox"/> Soulever les objets avec une prise solide et les rapprocher de soi le plus possible; <input type="checkbox"/> Se faire aider pour lever les objets trop lourds, prendre son temps et bien coordonner les efforts; <input type="checkbox"/> Utiliser les équipements de manutention appropriés est la meilleure façon de réduire les efforts (exemple : diable, transpalette, chariot, etc.). 	<p>Blessures de type musculo-squelettiques</p>	<p>Formation / information des travailleurs sur les mesures de préventions</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de changement de poste • Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques 	
		<p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Analyse de poste (organisation physique et méthodes de travail en fonction des tâches)</p>	<p>Quotidien (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de l'implantation de nouveaux postes ou de nouvelles tâches • Chaque fois que des lésions surviennent à un poste (analyse du poste) 	

Exposition au bruit			
Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Responsable(s)
<p><u>Réduction de l'exposition au bruit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Respecter les valeurs d'exposition des travailleurs au bruit admis dans le <i>Règlement sur la santé et la sécurité du travail</i> (voir tableaux à la page suivante); <input type="checkbox"/> S'assurer que le bruit ne puisse pas se propager par les plafonds, les murs, les planchers, les corridors ou les gaines d'escalier, de monte-charge ou d'ascenseur vers tout bâtiment ou local contigu; <input type="checkbox"/> Mettre en oeuvre des mesures de réduction du bruit dans l'ordre suivant (des mesures d'atténuation du bruit doivent être mises en place même s'il s'avère impossible d'atteindre les valeurs prévues par les normes) : <ul style="list-style-type: none"> ◇ réduire le bruit à la source; ◇ isoler le poste de travail; ◇ insonoriser les locaux de travail; <input type="checkbox"/> Utiliser des protecteurs auditifs lorsque la réduction du bruit est impossible; <input type="checkbox"/> S'assurer que les protecteurs auditifs : <ul style="list-style-type: none"> ◇ sont conformes à la norme Protection auditive, CSA Z94.2-2014; ◇ atténuent le bruit de telle sorte que le travailleur ne soit plus exposé à des bruits qui excèdent les normes; ◇ sont désinfectés après utilisation si plusieurs travailleurs les partagent; <input type="checkbox"/> Afficher l'obligation de porter des protecteurs auditifs lorsque le niveau de bruit dépasse les valeurs autorisées (sur une affiche écrite, les caractères doivent avoir une hauteur d'au moins 30 mm). 	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de changement de poste • Si on constate que les travailleurs ne respectent pas les procédures • Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques <p>Informers les travailleurs sur les mesures de prévention à respecter</p> <p>Vérification du respect des mesures de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation du niveau de bruit <p>Quotidien (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de nouvelles opérations (évaluation) 	<p>Informers les travailleurs sur les mesures de prévention à respecter</p> <p>Vérification du respect des mesures de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation du niveau de bruit <p>Quotidien (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de nouvelles opérations (évaluation) 	<p>Informers les travailleurs sur les mesures de prévention à respecter</p> <p>Vérification du respect des mesures de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation du niveau de bruit <p>Quotidien (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de nouvelles opérations (évaluation)




Exposition au bruit

Mesure du bruit :

- Mesurer** le **niveau de bruit** avec un **sonomètre** conforme à la norme CSA Z107.56-13,2014 et/ou **déterminer** la pression acoustique selon la norme Acoustique – Détermination de l'exposition au bruit en milieu de travail - Méthode d'expertise, ISO 9612 :2009
- Utiliser** les **méthodes de calcul** du **Règlement sur la santé et la sécurité du travail** lorsque les **travailleurs** sont **exposés** à des **niveaux de bruit variables**;
- Conserv**er les **registres de mesures de bruit** pendant au moins **cinq ans** si l'**établissement** comporte **50 travailleurs** ou plus et si le **bruit** est **susceptible de dépasser** les **normes** (*dans un tel établissement, le bruit émis à un poste de travail doit être mesuré au moins une fois par année*).

Durées maximales d'exposition permises par jour en fonction du niveau de pression acoustique continu équivalent	
Niveau de pression acoustique continu équivalent (dBA)	Durée maximale permise par jour
82	16
83	12
85	8
88	4
91	2
94	1
97	30
100	15
103	7
106	4
109	2
112	1
115	28
118	14
121	7
124	3
127	1
130-140	<1

Travailler en présence de silice

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p><u>Formation des travailleurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur a reçu l'information et la formation nécessaires. <p><u>Risques pour la santé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La poussière de silice est très fine et s'accumule progressivement dans les poumons même s'il est possible que le travailleur n'éprouve aucun symptôme pendant plusieurs années. <input type="checkbox"/> La granulométrie très fine de la poussière de silice la rend invisible (elle est également inodore). <input type="checkbox"/> La poussière de silice peut rester longtemps en suspension dans l'air et se déposer dans le milieu de travail avant de revenir en suspension dans l'air (<i>courant d'air, coup de balai, circulation, procédé de travail, etc.</i>); <input type="checkbox"/> La silicose est une atteinte significative de la fonction pulmonaire pouvant se présenter sous trois formes : <ul style="list-style-type: none"> ◇ aiguë : après 8 à 18 mois d'exposition massive sans aucune protection (<i>essoufflement, toux, fièvre, perte de poids</i>); ◇ accélérée : exposition à de grandes quantités de poussière de silice durant une courte période qui conduit à l'apparition de nodules (tâches) sur les poumons après cinq ans; ◇ chronique : développement de la maladie sur une période de 10 à 40 ans sans symptômes au début jusqu'à l'apparition d'un essoufflement en cas d'effort, une respiration sifflante, de la toux avec crachats ou secrétions et des complications (<i>cancer du poumon, tuberculose, problèmes pulmonaires et cardiaques</i>) pouvant être mortelles (<i>il s'agit de la forme la plus courante au Québec</i>); <input type="checkbox"/> La silicose est une maladie à déclaration obligatoire aux autorités de santé publique du Québec; <input type="checkbox"/> Il s'agit d'une tolérance zéro de la CNESST (<i>établissements et chantiers</i>). <p><u>Équipements de protection individuels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter les équipements de protection individuels requis : <ul style="list-style-type: none"> ◇ combinaison jetable ou vêtement de travail à laisser et laver sur place (<i>ne pas ramener à la maison de vêtements contaminés</i>); ◇ lunettes ou visière de protection; ◇ gants. 	 <p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors du non-respect des consignes de sécurité 	<p>Lors des opérations</p>	
<p>Silicose</p>		<p>Vérification du respect des procédures établies</p>		

Travailler en présence de silice

Mesures de prévention

Protection respiratoire :

- Élaborer un programme de protection respiratoire** conformément à la norme CSA Z94.4-18, *Choix, entretien et utilisation des respirateurs*. **S'assurer** qu'un essai d'ajustement « fit test » est effectué tous les **2 ans** ou lors de changements de morphologie important conformément aux normes en vigueur (CSA Z94.4-18);
- Porter un appareil de protection respiratoire** dès que la **concentration** de poussière de silice **dépasse 0,05 mg/m³** (*concentration moyenne, pondérée pour une période de 8 heures par jour, en fonction d'une semaine de 40 heures*);
- Sélectionner un type d'appareil de protection respiratoire** selon la **concentration** rencontrée, **minimalement** :
 - ◇ **jusqu'à 1 mg/m³** : appareil de protection respiratoire à épuration d'air muni d'un **filtre approprié** contre les **matières particulaires** (*série 95, 99 ou 100 et catégorie N, P ou R*), avec un **demi-masque**,
 - ◇ **jusqu'à 2,5 mg/m³** : appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé muni d'un **filtre approprié** contre les **matières particulaires** ou à **approvisionnement d'air à débit continu**, avec **masque souple / visière-écran**;
 - ◇ **jusqu'à 5 mg/m³** : appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé muni d'un **filtre approprié** contre les **matières particulaires** ou à **adduction d'air**, avec un **demi-masque**;
 - ◇ **jusqu'à 10 mg/m³** : appareil de protection respiratoire à épuration d'air, muni d'un **filtre approprié** contre les **matières particulaires** (*série 95, 99 ou 100 et catégorie N, P ou R*), avec un **masque complet**;
 - ◇ **jusqu'à 50 mg/m³** (*concentration de DIVS – danger immédiat pour la vie et la santé*) : **appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé**, muni d'un **filtre à haute efficacité (HEPA)** ou à **adduction d'air**, avec un **masque complet** ou un **casque / cagoule**.



Méthodes de travail sécuritaires (consignes générales) :

- Prioriser l'utilisation de matériaux** ou de **méthodes de travail** permettant d'**éliminer** ou **réduire le danger**;
- Confiner, tenir à l'écart** ou **maintenir en pression négative** les **postes de travail** susceptibles d'**émettre des poussières de silice** (*éviter de contaminer le reste du milieu de travail*);
- Prioriser le travail humide** par rapport au **travail à sec**;
- Favoriser l'utilisation d'outils** munis d'un **dispositif d'aspiration intégré**;
- S'assurer** que les **dispositifs de captation** à la **source** des **poussières** sont **positionnés à proximité des sources d'émission**;
- Ne pas installer** une sortie d'**air contaminé** trop **près d'une entrée d'air neuf** (*l'air contaminé ne doit pas être retourné dans le milieu de travail*);
- Changer les filtres** et **entretenir** le système de **ventilation** conformément aux **directives** du fabricant.

Méthodes de travail sécuritaires (travail manuel à sec) :

- Effectuer l'opération** au sein d'une **enceinte** ayant un **flux d'air descendant** et munie d'un **dispositif de captation** à la **source**;
- Se positionner** de façon à **ne pas nuire** aux **mouvements de l'air** (*surtout lorsque la ventilation est horizontale ou oblique*);
- S'assurer** que le **tourbillon** créé par les **outils rotatifs à grande vitesse** n'entraîne pas la présence de **particules fines** dans la **zone respiratoire** du travailleur (*ajuster l'angle d'attaque*).

Méthodes de travail sécuritaires (travail manuel humide) :

- S'assurer** que l'**humidification** permet un **contrôle** adéquat de l'**émission de particules**;
- Équiper le poste de travail** d'une **ventilation à flux d'air descendant** ou **oblique** avec **captation** à la **source** dès que l'**humidification** est **insuffisante** pour **éliminer le danger** (*faire évaluer la qualité de l'air pour s'en assurer*).

Travailler en présence de silice

Mesures de prévention

Utilisation de machines à jets d'eau :

- Vérifier si les jets d'eau et les enceintes de l'équipement contrôlent efficacement l'émission de particules lors de l'utilisation de machines automatisées pour travail humide (faire évaluer la qualité de l'air sur une base régulière);
- Ajouter un système de captation à la source des poussières en cas d'émission de particules contaminées;
- Traiter l'eau utilisée par les machines (les gouttelettes d'eau peuvent contenir des poussières qui ne doivent pas être renvoyées dans le milieu de travail).

Nettoyage des lieux :

- Nettoyer les lieux, les machines et les outils après chaque quart de travail;
- Utiliser de l'eau ou un aspirateur muni d'un filtre à haute efficacité (HEPA) pour nettoyer la poussière accumulée;
- Humecter les rebuts avant de procéder à leur enlèvement;
- Interdire l'utilisation de l'air comprimé pour le nettoyage de la poussière.

Travaux effectués à l'extérieur :

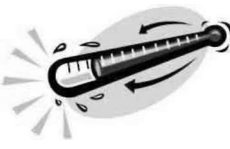
- Délimiter les zones de travail à risque et en limiter l'accès;
- Prioriser l'utilisation d'outils munis d'un aspirateur ou d'un apport en eau (ponceuses, perceuses, scies, etc.);
- Porter un appareil de protection respiratoire dès que la captation des poussières ou l'apport d'eau sont insuffisants pour éliminer le danger;
- Élargir le port d'un appareil de protection respiratoire à l'ensemble des travailleurs susceptibles de se trouver dans la zone contaminée;
- Tenir compte de la direction et de la force du vent pour installer les dispositifs de captation à la source de la poussière (le vent ne doit pas avoir pour effet de réduire ou annuler l'aspiration);
- Ramasser et traiter les boues contaminées à la suite de l'utilisation d'outils à adduction d'eau (ne pas laisser sécher les boues afin d'éviter la libération et la remise en suspension dans l'air de particules).

Hygiène personnelle :


- Interdire de boire, manger ou fumer dans une aire empoussiérée;
- Se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer;
- Utiliser un chiffon humide ou aspirateur muni d'un filtre à haute efficacité pour enlever la poussière présente sur les combinaisons de travail;
- Prioriser le lavage sur place des vêtements contaminés (sinon, les transporter au moyen de contenants hermétiques);
- Ne pas mélanger les vêtements contaminés avec les vêtements de ville propres;
- Fournir aux travailleurs les installations sanitaires nécessaires.

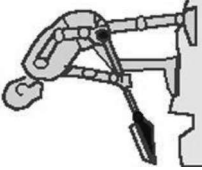


Contrainte thermique reliée à la chaleur


Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identifier les tâches à risque; <input type="checkbox"/> Favoriser le travail d'équipe; <input type="checkbox"/> Ajuster le rythme de travail en fonction des conditions météorologiques, en tenant compte des capacités des travailleurs et de leur adaptation à la chaleur; <input type="checkbox"/> Redoubler de prudence en cas de problèmes de santé ou de prise de médicaments; <input type="checkbox"/> Tenter d'éviter autant que possible les endroits exposés au soleil ou sans circulation d'air; <input type="checkbox"/> Remettre à plus tard ou à une période plus fraîche de la journée les tâches ardues non essentielles; <input type="checkbox"/> Prendre des pauses à l'ombre, dans un endroit frais ou climatisé (lorsqu'une tâche exige des efforts soutenus ou un rythme de travail rapide, prendre plus de pauses); <input type="checkbox"/> Porter, si possible, des vêtements légers, de couleur claire, qui permettent l'évaporation de la sueur et se couvrir la tête; <input type="checkbox"/> Boire de l'eau fraîche (12°C à 15°C) avant, pendant et après le travail sans attendre d'avoir soif : <ul style="list-style-type: none"> ◇ Boire de petites quantités fréquemment; ◇ Boire plus si l'on consomme des boissons contenant de la caféine; ◇ Éviter les boissons gazeuses ou sucrées, privilégier plutôt les jus de fruits et de légumes naturels; <input type="checkbox"/> S'alimenter à des heures régulières en privilégiant les aliments riches en eau; <input type="checkbox"/> Surveiller ses réactions et celles de ses collègues pour déceler les symptômes et les signes de malaises. Cesser le travail aux premiers symptômes de malaises. 		<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Si on constate que les travailleurs ne respectent pas les procédures</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Avant de débiter les travaux</p>	<p>Informez les employés afin de les aider à reconnaître et à prévenir les problèmes de santé liés à l'exposition à la chaleur</p> <p>Vérification du respect des procédures à suivre</p> <p>Lorsque des opérations sont effectuées à la chaleur</p>	

Contrainte thermique reliée au froid

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p><input type="checkbox"/> Identifier les tâches à risque;</p> <p><input type="checkbox"/> Porter des vêtements appropriés (ex. : tuque, gants, mitaines, etc.) (50 % de la chaleur corporelle est perdue par la tête) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Porter plusieurs couches de vêtements (offre une meilleure protection qu'un seul vêtement épais); ◇ S'assurer que la couche intérieure est isolante pour éloigner l'humidité de la peau (les sous-vêtements isolants faits de polyesters et de polypropylène sont adaptés à cette fin); ◇ Porter des chaussettes dont l'épaisseur est adaptée aux bottes de travail; ◇ Éviter la transpiration excessive, gardez les vêtements secs et changez-les lorsqu'ils sont trempés; ◇ Garder les vêtements propres (la saleté remplit les cellules d'air contenues dans les fibres et annule leur pouvoir d'isolement); <p><input type="checkbox"/> Prendre des repas équilibrés et un apport suffisant de liquides pour permettre au corps de conserver sa chaleur en plus de prévenir la déshydratation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Manger convenablement et souvent (il faut plus d'énergie pour travailler au froid qu'à la chaleur); ◇ Boire souvent, surtout lorsqu'on doit faire un travail physiquement exigeant (pour se réchauffer, il est recommandé de boire des breuvages chauds ou de manger de la soupe); ◇ Éviter de prendre des boissons alcoolisées; <p><input type="checkbox"/> Contrôler la durée des tâches et de l'exposition;</p> <p><input type="checkbox"/> Prendre des pauses supplémentaires selon la durée de l'exposition;</p> <p><input type="checkbox"/> Se réchauffer dans des abris aux besoins.</p>		<p>Informer les employés afin de les aider à reconnaître et à prévenir les problèmes de santé liés à l'exposition au froid</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si on constate que les travailleurs ne respectent pas les procédures • Avant de débiter les travaux 	
<p>Engelures</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Hypothermie</p>	<p>Vérification du respect des procédures à suivre</p>	<p>Lorsque des opérations sont effectuées au froid</p>		

Pelleter		Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter des souliers de sécurité, des gants et des pantalons longs, au besoin; <input type="checkbox"/> Éviter de pelleter immédiatement après avoir mangé un repas copieux; <input type="checkbox"/> Éviter les tâches de pelletage si vous avez des problèmes de cœur ou de dos, plus particulièrement dans des conditions climatiques extrêmes; <input type="checkbox"/> Prévoir une distance de travail sécuritaire si d'autres opérations sont en cours et s'assurer de l'absence de câbles et de tuyaux avant de creuser; <input type="checkbox"/> Choisir une pelle en fonction du travail à effectuer (<i>pooids, type de manche, forme de la palette, longueur</i>). Ex. : <ul style="list-style-type: none"> ◇ Sable et la terre sèche : palette triangulaire ou ronde et long manche; ◇ Matériaux à gros grains comme le gravier : palette carrée et manche court; ◇ Terre dure : palette munie d'un rebord aplati (<i>triangulaire, ronde ou droite à la base</i>); <input type="checkbox"/> Faire des exercices de flexion et d'éirement avant de commencer ou prévoir cinq minutes de réchauffement pendant lesquelles de très petites pelletees seront soulevées; <input type="checkbox"/> Doser l'intensité en fonction de vos capacités musculaires, articulaires et cardiaques (<i>un pelletage continu ne doit pas être exécuté pendant plus de quinze minutes à la fois</i>); <input type="checkbox"/> Adapter le rythme de pelletage à la charge à soulever; <input type="checkbox"/> Éviter de fumer lors du pelletage; <p>Prener des pauses fréquentes (<i>dans des conditions très chaudes et humides, ou très froides et venteuses, 15 min de pelletage devraient être suivies de 15 min de repos</i>);</p> <p><u>Méthode de pelletage sécuritaire :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Garder les pieds écartés. Le pied en avant doit être près de la pelle; 2. Transférer le poids du corps sur le pied avant et pousser la pelle avec la cuisse; 3. Transférer le poids du corps au pied qui est derrière et placer la main avant le plus près possible de la plaque de métal tout en gardant la charge près du corps; 4. Tourner les pieds dans le sens de projection (<i>éviter les rotations du tronc</i>); <p><u>Méthode de creusage sécuritaire :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Enfoncer la palette avec le pied; 2. Vérifier que la charge est bien détachée; 3. Placer la main avant le plus près possible de la charge; 4. Utiliser la jambe comme point d'appui pour lever la charge; 5. Ramener la charge près du corps; 6. Tourner les pieds dans le sens de projection (<i>éviter les rotations du tronc</i>); 		<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappel avant de débiter la saison • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes 		
<p>Blessures Musculo-Squelettiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Malaise cardiaque 			<p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p>	<p>Lors des opérations</p>	

Creusement / Excavation / Tranchée

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur effectuant ce type de travaux a reçu la formation nécessaire; <input type="checkbox"/> Autoriser seulement les travailleurs âgés d'au moins 18 ans à travailler dans une excavation ou une tranchée. <p>Préparation des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vérifier la présence de canalisations ou autres ouvrages souterrains dans le périmètre des travaux (contacter <i>Info Excavation www.info-ex.com</i>); <input type="checkbox"/> Marquer leur emplacement avant d'entreprendre un creusement; <input type="checkbox"/> Faire approuver le procédé de creusage par le service de voirie ou de distribution lorsque des installations souterraines sont présentes dans le périmètre; <input type="checkbox"/> Tenir compte des autres obstacles pour déterminer une méthode de travail (<i>bâtiments, poteaux, lampadaires, etc.</i>); <input type="checkbox"/> Transmettre à la Cnesst les plans et devis d'un ingénieur comprenant les procédés d'installation et de démontage avant de creuser une tranchée ou une excavation de 6 mètres ou plus (<i>20 pi ou plus</i>); <input type="checkbox"/> Soutenir les fondations des constructions voisines selon un plan établi par un ingénieur lorsque nécessaire; <input type="checkbox"/> Délimiter les aires de travail et le positionnement de la machinerie; <input type="checkbox"/> Installer des barrières ou des barrères d'au moins 900 millimètres de hauteur au sommet de toute excavation ou tranchée lorsque : <ul style="list-style-type: none"> ◇ la profondeur est supérieure à 3 mètres, ◇ il y a une source de danger pour les travailleurs ou le public. <input type="checkbox"/> Gestion du chantier <input type="checkbox"/> Interdire la circulation ou le stationnement de véhicules à moins de 3 mètres du sommet des parois (<i>sauf si un étanchonnement renforcé est installé selon un plan d'ingénieur</i>); <input type="checkbox"/> Ne pas entreposer de matériaux à moins de 1,2 mètre du sommet des parois; <input type="checkbox"/> S'assurer en tout temps qu'aucun matériau ne puisse tomber dans la tranchée ou l'excavation; <input type="checkbox"/> Positionner un surveillant lorsque des travailleurs se situent dans une tranchée. 	 <p>Formation / information des travailleurs concernés</p>	<p>Vérification du respect des mesures de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inspection des lieux 	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors des réunions de chantier • Si on constate que les travailleurs ne respectent pas les procédures 	

Creusement / Excavation / Tranchée

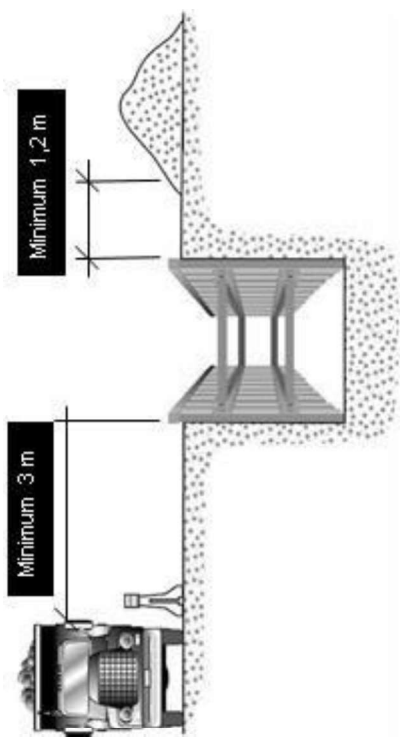
Mesures de prévention

Étançonnement ou consolidation des parois :

- Étançonner les parois au moyen de :
 - ◇ un étançonnement préfabriqué installé selon les directives du fabricant et les plans d'un ingénieur (boîte de tranchée) ou,
 - ◇ un étançonnement construit sur place selon les plans d'un ingénieur;
- S'assurer que l'étançonnement se prolonge de **300 millimètres (1 pi)** à l'extérieur de la tranchée ou de l'excavation (sauf pour une tranchée creusée sur une voie publique devant être recouverte lorsque le chantier n'est pas en opération);
- Effectuer l'étançonnement des parois au fur et à mesure de l'avancement des travaux;
- Respecter un plan établi par un ingénieur pour consolider les parois;
- Assécher le fond de toute tranchée ou excavation durant les travaux (la présence d'eau rend le sol glissant et augmente le risque d'effondrement des parois);
- Inspecter et entretenir les parois afin d'éviter tout détachement de matière ou toute surface surplombante;
- Adapter la fréquence d'inspection des parois aux contraintes et aux conditions climatiques afin de ne pas laisser les parois se détériorer (rechercher les signes de fissure, renflement, affaissement, éboulement, infiltration d'eau, etc.);
- Il n'est pas obligatoire d'étançonner ni de consolider les parois dans les cas suivants :
 - ◇ il n'y a aucun danger de chute de blocs de roc de la paroi (généralement, il s'agit de roc pouvant être excavé seulement au moyen d'explosifs),
 - ◇ aucun travailleur ne descend dans le creusement;
 - ◇ il n'y a aucun danger de glissement de terrain et la pente des parois est inférieure à **45°** à partir de **1,2 mètre (4 pi)** du fond (la stabilité du sol et l'angle des parois doivent être déterminés par un ingénieur avant et pendant les travaux).

Accès aux tranchées :

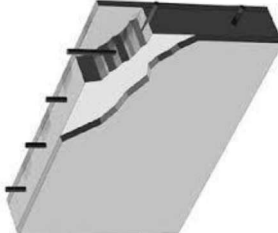
- Placer une échelle tous les **15 mètres linéaires** ou par fraction de **15 mètres (50 pieds)**;
- Utiliser des échelles de **grade 1** conformes à la norme *Échelles portatives, CAN3-Z11-M81* (se référer aux exigences du Code de sécurité pour les travaux de construction en cas d'échelle faite sur place);
- Déplacer et ajouter des échelles tout au long de l'avancement des travaux;
- S'assurer que les échelles prennent appui au fond de la tranchée et s'élèvent jusqu'à **au moins 1 mètre (3 pi)** au-dessus du niveau du sol;
- Interdire l'utilisation des étauçons et des traverses comme moyen d'accès.



Enlèvement des étauçons :

- S'assurer que les opérations sont effectuées par une **personne expérimentée** ou sous sa surveillance;
- Procéder à l'enlèvement de bas en haut et **seulement aux endroits où les travailleurs n'ont plus accès.**

Coffrage / Décoffrage de béton

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur effectuant ce type de travaux a reçu la formation nécessaire. <p><u>Équipements de protection individuels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter les équipements de protection individuels requis : <ul style="list-style-type: none"> ◇ lunettes protégeant contre les projections de béton liquide, ◇ vêtements et gants imperméables, ◇ bottes de sécurité imperméables, ◇ casque de sécurité, ◇ dossard dans les zones où les piétons sont proches de la machinerie; <input type="checkbox"/> Retirer les vêtements saturés de béton mouillé. <p><u>Mise en place du coffrage et placement du béton :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Planifier la réalisation du chantier en incluant l'assemblage du coffrage, la mise en place du béton et le décoffrage; <input type="checkbox"/> Contrôler l'accès à l'aire de travail; <input type="checkbox"/> Prévoir un dispositif de communication entre les opérateurs des appareils de levage et les travailleurs au sol; <input type="checkbox"/> Répartir les matériaux à différents endroits du chantier pour éviter les manutentions inutiles; <input type="checkbox"/> Tenir compte de la qualité du sol et le niveler au moyen d'un matériau compacté mécaniquement; <input type="checkbox"/> Préparer adéquatement le sol lors des périodes de gel et de dégel; <input type="checkbox"/> Utiliser des équipements d'aide à la manutention pour le transport des matériaux; <input type="checkbox"/> Respecter un plan d'étalement signé par un ingénieur; <input type="checkbox"/> Utiliser des coffrages en mesure de résister à la pression exercée par la pompe et par le béton frais; 	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur effectuant ce type de travaux a reçu la formation nécessaire. <p><u>Équipements de protection individuels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter les équipements de protection individuels requis : <ul style="list-style-type: none"> ◇ lunettes protégeant contre les projections de béton liquide, ◇ vêtements et gants imperméables, ◇ bottes de sécurité imperméables, ◇ casque de sécurité, ◇ dossard dans les zones où les piétons sont proches de la machinerie; <input type="checkbox"/> Retirer les vêtements saturés de béton mouillé. <p><u>Mise en place du coffrage et placement du béton :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Planifier la réalisation du chantier en incluant l'assemblage du coffrage, la mise en place du béton et le décoffrage; <input type="checkbox"/> Contrôler l'accès à l'aire de travail; <input type="checkbox"/> Prévoir un dispositif de communication entre les opérateurs des appareils de levage et les travailleurs au sol; <input type="checkbox"/> Répartir les matériaux à différents endroits du chantier pour éviter les manutentions inutiles; <input type="checkbox"/> Tenir compte de la qualité du sol et le niveler au moyen d'un matériau compacté mécaniquement; <input type="checkbox"/> Préparer adéquatement le sol lors des périodes de gel et de dégel; <input type="checkbox"/> Utiliser des équipements d'aide à la manutention pour le transport des matériaux; <input type="checkbox"/> Respecter un plan d'étalement signé par un ingénieur; <input type="checkbox"/> Utiliser des coffrages en mesure de résister à la pression exercée par la pompe et par le béton frais; 	 <p>Formation / information des travailleurs sur les mesures de prévention à respecter</p>	<p>Avant le début des chantiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes 	
<p>Chutes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Efforts excessifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Projection de béton</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Projection de débris</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Être heurté</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Être enseveli</p>	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur effectuant ce type de travaux a reçu la formation nécessaire. <p><u>Équipements de protection individuels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter les équipements de protection individuels requis : <ul style="list-style-type: none"> ◇ lunettes protégeant contre les projections de béton liquide, ◇ vêtements et gants imperméables, ◇ bottes de sécurité imperméables, ◇ casque de sécurité, ◇ dossard dans les zones où les piétons sont proches de la machinerie; <input type="checkbox"/> Retirer les vêtements saturés de béton mouillé. <p><u>Mise en place du coffrage et placement du béton :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Planifier la réalisation du chantier en incluant l'assemblage du coffrage, la mise en place du béton et le décoffrage; <input type="checkbox"/> Contrôler l'accès à l'aire de travail; <input type="checkbox"/> Prévoir un dispositif de communication entre les opérateurs des appareils de levage et les travailleurs au sol; <input type="checkbox"/> Répartir les matériaux à différents endroits du chantier pour éviter les manutentions inutiles; <input type="checkbox"/> Tenir compte de la qualité du sol et le niveler au moyen d'un matériau compacté mécaniquement; <input type="checkbox"/> Préparer adéquatement le sol lors des périodes de gel et de dégel; <input type="checkbox"/> Utiliser des équipements d'aide à la manutention pour le transport des matériaux; <input type="checkbox"/> Respecter un plan d'étalement signé par un ingénieur; <input type="checkbox"/> Utiliser des coffrages en mesure de résister à la pression exercée par la pompe et par le béton frais; 	<p>Formation / information des travailleurs sur les mesures de prévention à respecter</p>	<p>Avant le début des chantiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes 	<p>Vérification du respect des procédures établies</p> <p>Quotidiennement</p>

suite à la page suivante

Coffrage / Décoffrage de béton

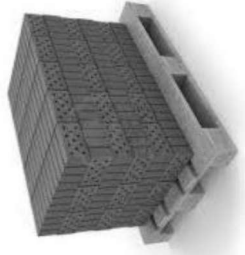
Mesures de prévention

- Installer des **contreventements** conformément au **plan d'étaie**ment;
- Installer des **longrines** adaptées à la **capacité portante** du sol et aux **charges appliquées**;
- S'assurer de ne pas causer de dégâts** lorsque la **surface d'appui** des **étais** repose sur du **béton**;
- Prévoir des voies d'accès** et des **planchers** pour les **travailleurs** effectuant l'**installation** des **sections supérieures** du **coffrage** et la **mise en place** du **béton**;
- S'assurer** que les **plates-formes accrochées** aux **coffrages** prennent **appui** sur des **assises solides**, soient **assujettis solidement** à leurs **points d'appui** et ne soient **pas surchargées**;
- Installer des **dispositifs de prévention** des **chutes** pour les **travaux effectués en hauteur** (*garde-corps ou harnais de sécurité relié à un point d'ancrage*);
- Tenir compte** de la **force du vent** lors de la **manipulation** de **panneaux de grande dimension**;
- Prévoir** une **voie de retraite dégagée** en cas de **chute** de **matériaux**;
- Adopter** une **vitesse de coulage** du **béton** qui **respecte** la **capacité** des **banches**;
- Surveiller** les **coffrages** durant le **placement** du **béton** et **interrompre** le **coulage** en cas de **déplacement**, d'**écrasement**, de **bombage**, de **gondolage** ou de **soulèvement** d'**éléments** (*corriger la situation avant de reprendre le coulage*).

Décoffrage :

- Privilégier** la **conception** de **formes facilitant** leur **retrait** et **utiliser** de l'**huile** de **décoffrage**;
- S'assurer** que le **béton** possède une **résistance suffisante** avant de **retirer** les **étais** (*le béton doit pouvoir supporter sa propre masse et les charges qui peuvent lui être imposées*);
- Enlever** les **coffrages** progressivement **section par section**;
- Placer** ses **pieds** sur des **appuis stables** ;
- Procéder** vers l'**avant** en **prévoyant** une **voie de retraite dégagée** en cas de **chute** de **matériaux**;
- Faire attention** à **ne pas endommager** les **éléments** de **béton**;
- Décoffrer** d'**abord** les **colonnes** dans le cas de **charpentes** de **bâtiment**;
- S'assurer** que les **coffrages** **sous** les **dalles** et **ceux** du **côté** des **poutres** et des **arches** sont **enlevés avant** les **étais** des **poutres** et des **arches**;
- Enlever** les **véris** **télescopiques** **autrement** qu'**au** moyen d'une **masse** ou d'**autres objets** **lourds**;
- Arracher** ou **rabattre** les **clous** en **saillie** et **couper** les **tirants** de **coffrage** le plus tôt possible **après** le **décoffrage**;
- Évacuer** les **rebus** au **fur** et à **mesure** (*disposer des chariots et des containers pour faciliter l'évacuation des débris*).

Entreposage

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p><u>Consignes générales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identifier les zones d'entrepôts permises ou interdites (ex : peinture au sol); <input type="checkbox"/> Empiler les objets de façon à ne pas entraver : <ul style="list-style-type: none"> ◇ la propagation de la lumière du jour ou artificielle, ◇ le fonctionnement des machines et autres installations, ◇ la circulation dans les passages, les allées, les escaliers, les ascenseurs, les portes et l'accès aux sorties de secours, ◇ l'accès aux panneaux électriques, ◇ l'accès aux équipements de premiers soins, d'urgence et de lutte contre les incendies; <p>Chutes de matériaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Obstruction de l'accès aux équipements de premiers soins, de lutte contre les incendies</p>	<p><u>Consignes générales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identifier les zones d'entrepôts permises ou interdites (ex : peinture au sol); <input type="checkbox"/> Empiler les objets de façon à ne pas entraver : <ul style="list-style-type: none"> ◇ la propagation de la lumière du jour ou artificielle, ◇ le fonctionnement des machines et autres installations, ◇ la circulation dans les passages, les allées, les escaliers, les ascenseurs, les portes et l'accès aux sorties de secours, ◇ l'accès aux panneaux électriques, ◇ l'accès aux équipements de premiers soins, d'urgence et de lutte contre les incendies; <p>S'assurer que la stabilité des piles ne soit pas compromise par leur hauteur;</p> <p>Vérifier la résistance à la pression latérale des parois ou des cloisons des bâtiments avant d'appuyer des objets contre celles-ci;</p> <p>Sécuriser l'entreposage vertical (ex : tuyau debout retenu avec une chaîne);</p> <p>Utiliser un escabeau ou tout autre équipement approprié pour atteindre le matériel entreposé plus haut que la hauteur des épaules;</p> <p>S'assurer que la distance entre le côté d'une ouverture dans un plancher ou dans un toit et la base d'une pile de matériaux soit supérieure à la hauteur de la pile (sauf si un dispositif empêche la chute des matériaux);</p> <p>Ne pas utiliser les salles de repas ou les vestiaires comme lieu d'entreposage.</p>	 <p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes • Annuelle (rappel) 	
		<p>Vérification visuelle des lieux et des installations</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection des lieux et des installations</p>	<p>Quotidienne (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mensuelle (inspection) 	

Entreposage

Mesures de prévention

Matériaux :

- S'assurer** que les **pires** de bois de construction soient :
 - ◇ **supportées** à une certaine **hauteur** du sol,
 - ◇ **faites de couches horizontales entrecroisées et légèrement inclinées,**
 - ◇ **stabilisées** à l'aide de **traverses** ou de **coins** si elles ont **plus de 1,2 m (4 pi)** de hauteur;
- Empiler** les **éléments** de maçonnerie :
 - ◇ sur des **madrriers**, une **plate-forme** ou autre **base** à niveau,
 - ◇ par **rangées** sur toute l'étendue des **pires,**
 - ◇ de façon à ce que la **face** des **pires** ne **dépasse pas 1,8 m (6 pi)** de hauteur,
 - ◇ en **gradins** lorsque la **hauteur** de l'**empilage dépasse 1,8 m (6 pi),**
 - ◇ en plaçant des **traverses** de **bois** entre les **rangées** afin d'**éviter** que la **pile** ne **s'écroule** lorsque sa **hauteur dépasse 1,8 m (6 pi),**
 - ◇ en plaçant des **liens** au besoin pour **assurer** la **stabilité** de la **pile;**
- Entreposer** les **matériaux** en **sac** :
 - ◇ **empilés** en les **croisant** par **couches horizontales régulières** dont le **nombre** est **inférieur à 10** (*sauf si les sacs sont entreposés dans des réservoirs ou des enclos, les faces des piles ne s'appuyant pas sur les côtés de ces réservoirs ou enclos*);
 - ◇ de façon à ce que le **sommet** de la **pile** reste **horizontal;**
- Empiler** les **tuyaux** sur l'un des **dispositifs** suivants :
 - ◇ des **râteliers** ou des **étagères solides,**
 - ◇ des **tasseaux** de **bois** munis de **taquets d'arrêt** à leurs **extrémités,**
 - ◇ des **barres** de **métal** dont les **extrémités** sont **coudées** vers le **haut;**
- Empiler** les **tonneaux** ou les **barils**, les **tuyaux** de **grand diamètre**, les **rouleaux** de **papier** ou **tout autre objet** de **section circulaire** :
 - ◇ lorsqu'ils sont **pleins** : sur leur **fond**, en limitant la **hauteur** des **pires** et en plaçant **2 planches** disposées **côte à côte** entre les **rangées superposées,**
 - ◇ lorsqu'ils sont **vides** : sur leur **face latérale**, en faisant des **pires régulières, stables** et en **stabilisant** à l'aide de **cales** tous les **réceptacles** de la **rangée inférieure.**

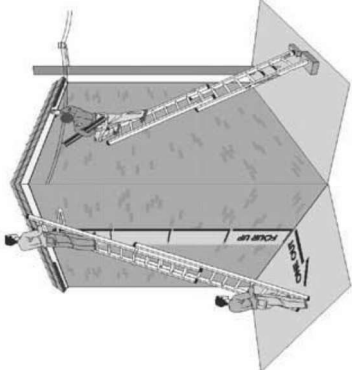
Entreposage

Mesures de prévention

Produits contrôlés :

- Entreposer à part** tout produit contrôlé pouvant causer un incendie, une explosion ou pouvant libérer des gaz inflammables ou toxiques en cas de mélange avec d'autres substances;
- S'assurer du bon état des récipients et des canalisations;
- Disposer des extincteurs dans tout bâtiment d'entreposage de matériaux combustibles ou de liquides inflammables;
- Nettoyer immédiatement les déversements sur les planchers ou les étagères (utiliser la méthode indiquée sur la fiche signalétique);
- Limiter à la quantité nécessaire pour une journée de travail l'entreposage, dans un bâtiment en construction, de liquides inflammables et combustibles contenus dans des bidons sécuritaires (sauf si l'entreposage est effectué dans une chambre de résistance au feu d'au moins 2 heures et ventilée);
- Stocker les bouteilles de gaz comprimé de façon à les protéger contre les chocs ou les chutes;
- Entreposer les matières corrosives :
 - ◇ à l'écart des lieux où les risques d'incendie sont élevés,
 - ◇ à l'écart des matières comburantes,
 - ◇ à l'abri des rayons directs du soleil,
 - ◇ dans des endroits frais et bien ventilés,
 - ◇ dans des récipients tenus fermés;
- Entreposer les matières toxiques ou dangereusement réactives :
 - ◇ à l'écart des lieux où les risques d'incendie sont élevés et des sources de chaleur,
 - ◇ à l'écart des matières comburantes,
 - ◇ dans des endroits frais et bien ventilés.

Utilisation d'une échelle ou d'un escabeau

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Consignes générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur qui utilise une échelle ou un escabeau a reçu toute l'information nécessaire pour l'utiliser en toute sécurité; <input type="checkbox"/> Utiliser seulement des échelles ou des escabeaux conformes à la norme <i>Échelles portatives, CAN3-Z11-M81</i>; <input type="checkbox"/> Éviter de monter sur une échelle ou un escabeau si les conditions climatiques rendent son utilisation dangereuse; <input type="checkbox"/> Respecter les distances d'approche minimale des fils électriques (<i>ne pas oublier que le métal est conducteur d'électricité</i>); <input type="checkbox"/> Remiser les échelles et les escabeaux à l'abri des intempéries, dans un endroit sec et ne jamais entreposer de matériaux sur ceux-ci. 	 <p>Chutes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Glissade</p> <ul style="list-style-type: none"> • 	<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de changement de poste • Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques 	
	<p>Charger</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que la classe est choisie en fonction son utilisation et de sa résistance à la charge : <p>Classement du niveau de résistance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Classe 1 : Forte (<i>Bâtiment et industrie</i>); ◇ Classe 2 : Moyenne (<i>Commerce et usage agricole</i>); ◇ Classe 3 : Faible (<i>Usage domestique seulement</i>); <p>* La classe no.3 ne doit jamais être utilisée sur les lieux du travail;</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Choisir une échelle ou un escabeau d'une hauteur appropriée au travail à exécuter; <input type="checkbox"/> S'assurer de leur état avant chaque utilisation (<i>s'assurer que l'échelle ou l'escabeau ne présente pas de défauts structuraux ni de risques d'accident tels que des arêtes vives ou des ébarbures</i>); <input type="checkbox"/> S'assurer que l'échelle ou l'escabeau est propre, exempt de peinture fraîche, de boue, de neige, de graisse, d'huile ou de toutes autres matières glissantes; <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser une échelle ou un escabeau endommagé, usé, ou qui présente des signes de corrosion (<i>éviter de faire des réparations temporaires pour des pièces endommagées ou manquantes</i>). 	<p>Vérification du respect des procédures établies</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection de l'état et des lieux</p>	<p>Lors de l'utilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant chaque utilisation (inspection) 	

Utilisation d'une échelle

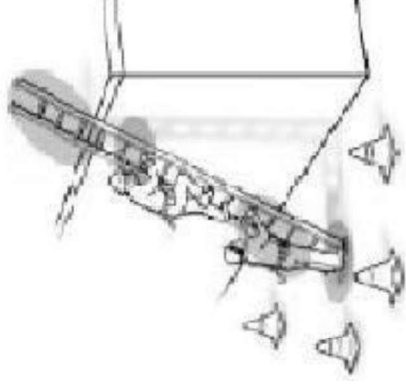
Mesures de prévention

Positionner l'échelle de façon sécuritaire :

- Éviter de **placer** l'échelle **devant** une **porte** (lorsqu'il est impossible de faire autrement, identifier la zone à risque à l'aide de signaux de danger);
- Installer l'échelle le **plus près** possible du lieu de travail afin d'**éviter** tout **déplacement latéral**;
- Assujettir** la **base** avant de **déployer** l'échelle (éviter de l'installer lorsqu'elle est déjà déployée);
- S'**assurer** qu'elle **repose** sur une **base solide, stable** et à **niveau** (ne jamais l'utiliser sur des surfaces glissantes, sur des boîtes, des bases instables ou sur un échafaud);
- Éviter de l'**allonger au-delà** de la **longueur prévue** et s'**assurer** qu'elle **prend appui**, au sommet, sur ses **deux montants**;
- Ajuster** l'échelle à un **angle d'inclinaison** d'environ 75° (la distance entre le pied de l'échelle et le plan vertical doit être d'environ un quart de sa hauteur);
- S'**assurer** qu'elle est dressée de manière à **dépasser d'au moins 1 m (3 pi)** lorsqu'elle est utilisée pour **monter** sur un **toit** ou à un **autre niveau**;
- Demander** à une **deuxième personne** de tenir la **base de l'échelle** lorsque c'est possible.

Monter, descendre et travailler en toute sécurité :

- S'**assurer** que les **dispositifs de verrouillage** sont bien **enclenchés avant de monter**;
- Faire face** à l'échelle et utiliser toujours les **deux mains** pour **monter** ou **descendre** (toujours avoir trois points d'appui);
- S'**assurer** qu'elle est utilisée que par **une seule personne** à la fois;
- Éviter de **monter** sur le **troisième barreau** du haut ou **au-dessus** de ce dernier;
- Garder le corps** au **centre des montants** et éviter de **trop étendre** les **bras** de chaque côté de l'échelle (déplacer plutôt l'échelle selon les besoins);
- Éviter de tenter de **déplacer** l'échelle **lorsqu'on se tient** sur cette dernière;
- S'**assurer** que tous les **travailleurs** sont **protégés** contre les **chutes** lorsque des **travaux** sont effectués à **3 mètres et plus** du sol;
- Éviter de **laisser** une échelle en place **sans surveillance**.



Utilisation d'un escabeau

Mesures de prévention

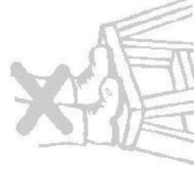
Positionner l'escabeau de façon sécuritaire :

- Éviter de se servir d'un escabeau comme support, plate-forme ou planche;
- Éviter de placer l'escabeau devant une porte (lorsqu'il est impossible de faire autrement, identifier la zone à risque à l'aide de signaux de danger);
- Installer l'escabeau le plus près possible du lieu de travail afin d'éviter tout déplacement latéral;
- S'assurer qu'il repose sur une base solide, stable et à niveau (ne jamais l'utiliser sur des surfaces glissantes, sur des boîtes, des bases instables ou sur un échafaud);
- S'assurer qu'il est entièrement ouvert, que les barres d'écartement sont solidement fixées et que la tablette à seau est bien positionnée;



Monter, descendre et travailler en toute sécurité :

- S'assurer que les dispositifs de verrouillage sont bien enclenchés avant de monter;
- Faire face à l'escabeau et utiliser toujours les deux mains pour monter ou descendre (toujours avoir trois points d'appui);
- S'assurer qu'il est utilisé que par une seule personne à la fois;
- Éviter de monter sur la dernière marche et éviter de monter ou de s'asseoir sur le dessus de l'escabeau;
- Éviter de monter ou de s'asseoir sur la tablette à seau, les tirants ou la section arrière;
- Garder toujours les deux pieds sur les marches, ne jamais poser un pied sur une autre surface ou débarquer en hauteur;
- Garder le corps au centre des montants et éviter de trop étendre les bras de chaque côté de l'escabeau (déplacer plutôt l'escabeau selon les besoins);
- Éviter de tenter de déplacer l'escabeau lorsqu'on se tient sur ce dernier;
- S'assurer que tous les travailleurs sont protégés contre les chutes lorsque des travaux sont effectués à 3 mètres et plus du sol;
- Éviter de laisser un escabeau en place sans surveillance.




Utilisation d'un marteau-piqueur à essence


Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p><u>Formation / information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur qui utilise ce type d'équipement a reçu la formation requise pour l'utiliser en toute sécurité. <p><u>À savoir avant de commencer les travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éviter de modifier ou d'utiliser un marteau-piqueur qui nécessite des réparations; <input type="checkbox"/> Réparer ou remplacer les pièces défectueuses; <input type="checkbox"/> Utiliser l'équipement uniquement pour les usages pour lesquels il a été conçu tout en respectant ses limites opérationnelles; <input type="checkbox"/> Couper l'alimentation avant d'apporter des ajustements, réparations ou entretien; <input type="checkbox"/> Éviter d'installer un réservoir d'essence auxiliaire; <input type="checkbox"/> N'utiliser que des bidons d'essence approuvés par l'Association canadienne de normalisation (ACNOR ou CSA). <p><u>S'assurer que l'organisation du travail, les méthodes et les techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter les équipements de protection individuels appropriés (<i>gants, lunettes, bottes de sécurité, protection auditive et vêtement de travail</i>); <input type="checkbox"/> Éviter de l'utiliser si les agents atmosphériques peuvent rendre son utilisation dangereuse; <input type="checkbox"/> Vérifier s'il y a des canalisations souterraines dans le périmètre des travaux; <input type="checkbox"/> Repérer les obstacles, obstructions, dépressions ou dénivellements; <input type="checkbox"/> S'assurer que les autres travailleurs demeurent à une distance sécuritaire; <input type="checkbox"/> Effectuer une vérification visuelle des composantes; <input type="checkbox"/> Utiliser les deux mains pour tenir et guider le marteau-piqueur et se placer de manière à éviter d'être heurté par l'outil; <input type="checkbox"/> Éviter de forcer et de trop s'étirer durant les opérations; <input type="checkbox"/> Regarder en arrière avant de reculer; <input type="checkbox"/> Éviter de prendre des risques inutiles, arrêter et évaluer la situation avant de continuer; <input type="checkbox"/> Réduire l'exposition au bruit et aux vibrations en effectuant des changements d'opérateur. <input type="checkbox"/> Arrêter le moteur pour remplir le réservoir d'essence et ne pas fumer pendant cette opération; <input type="checkbox"/> Verser l'essence à l'aide du bec verseur afin qu'elle n'entre pas en contact avec des pièces chaudes. 	<p><u>Formation / information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur qui utilise ce type d'équipement a reçu la formation requise pour l'utiliser en toute sécurité. <p><u>À savoir avant de commencer les travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éviter de modifier ou d'utiliser un marteau-piqueur qui nécessite des réparations; <input type="checkbox"/> Réparer ou remplacer les pièces défectueuses; <input type="checkbox"/> Utiliser l'équipement uniquement pour les usages pour lesquels il a été conçu tout en respectant ses limites opérationnelles; <input type="checkbox"/> Couper l'alimentation avant d'apporter des ajustements, réparations ou entretien; <input type="checkbox"/> Éviter d'installer un réservoir d'essence auxiliaire; <input type="checkbox"/> N'utiliser que des bidons d'essence approuvés par l'Association canadienne de normalisation (ACNOR ou CSA). <p><u>S'assurer que l'organisation du travail, les méthodes et les techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter les équipements de protection individuels appropriés (<i>gants, lunettes, bottes de sécurité, protection auditive et vêtement de travail</i>); <input type="checkbox"/> Éviter de l'utiliser si les agents atmosphériques peuvent rendre son utilisation dangereuse; <input type="checkbox"/> Vérifier s'il y a des canalisations souterraines dans le périmètre des travaux; <input type="checkbox"/> Repérer les obstacles, obstructions, dépressions ou dénivellements; <input type="checkbox"/> S'assurer que les autres travailleurs demeurent à une distance sécuritaire; <input type="checkbox"/> Effectuer une vérification visuelle des composantes; <input type="checkbox"/> Utiliser les deux mains pour tenir et guider le marteau-piqueur et se placer de manière à éviter d'être heurté par l'outil; <input type="checkbox"/> Éviter de forcer et de trop s'étirer durant les opérations; <input type="checkbox"/> Regarder en arrière avant de reculer; <input type="checkbox"/> Éviter de prendre des risques inutiles, arrêter et évaluer la situation avant de continuer; <input type="checkbox"/> Réduire l'exposition au bruit et aux vibrations en effectuant des changements d'opérateur. <input type="checkbox"/> Arrêter le moteur pour remplir le réservoir d'essence et ne pas fumer pendant cette opération; <input type="checkbox"/> Verser l'essence à l'aide du bec verseur afin qu'elle n'entre pas en contact avec des pièces chaudes. 	<p><u>Formation / information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur qui utilise ce type d'équipement a reçu la formation requise pour l'utiliser en toute sécurité. <p><u>À savoir avant de commencer les travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éviter de modifier ou d'utiliser un marteau-piqueur qui nécessite des réparations; <input type="checkbox"/> Réparer ou remplacer les pièces défectueuses; <input type="checkbox"/> Utiliser l'équipement uniquement pour les usages pour lesquels il a été conçu tout en respectant ses limites opérationnelles; <input type="checkbox"/> Couper l'alimentation avant d'apporter des ajustements, réparations ou entretien; <input type="checkbox"/> Éviter d'installer un réservoir d'essence auxiliaire; <input type="checkbox"/> N'utiliser que des bidons d'essence approuvés par l'Association canadienne de normalisation (ACNOR ou CSA). <p><u>S'assurer que l'organisation du travail, les méthodes et les techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter les équipements de protection individuels appropriés (<i>gants, lunettes, bottes de sécurité, protection auditive et vêtement de travail</i>); <input type="checkbox"/> Éviter de l'utiliser si les agents atmosphériques peuvent rendre son utilisation dangereuse; <input type="checkbox"/> Vérifier s'il y a des canalisations souterraines dans le périmètre des travaux; <input type="checkbox"/> Repérer les obstacles, obstructions, dépressions ou dénivellements; <input type="checkbox"/> S'assurer que les autres travailleurs demeurent à une distance sécuritaire; <input type="checkbox"/> Effectuer une vérification visuelle des composantes; <input type="checkbox"/> Utiliser les deux mains pour tenir et guider le marteau-piqueur et se placer de manière à éviter d'être heurté par l'outil; <input type="checkbox"/> Éviter de forcer et de trop s'étirer durant les opérations; <input type="checkbox"/> Regarder en arrière avant de reculer; <input type="checkbox"/> Éviter de prendre des risques inutiles, arrêter et évaluer la situation avant de continuer; <input type="checkbox"/> Réduire l'exposition au bruit et aux vibrations en effectuant des changements d'opérateur. <input type="checkbox"/> Arrêter le moteur pour remplir le réservoir d'essence et ne pas fumer pendant cette opération; <input type="checkbox"/> Verser l'essence à l'aide du bec verseur afin qu'elle n'entre pas en contact avec des pièces chaudes. 	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors que les travailleurs ne respectent pas les consignes • Annuelle (rappel) 	<p>Responsable(s)</p>




Utilisation d'un compacteur à plaque vibrante à essence

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Blessures de type musculo-squelettiques</p>	<p><u>Formation / information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur qui utilise ce type d'équipement a reçu la formation requise pour l'utiliser en toute sécurité; <p><u>À savoir avant de commencer les travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éviter de modifier ou d'utiliser un compacteur qui nécessite des réparations; <input type="checkbox"/> Réparer ou remplacer les pièces défectueuses; <input type="checkbox"/> Utiliser l'équipement uniquement pour les usages pour lesquels il a été conçu tout en respectant ses limites opérationnelles; <input type="checkbox"/> Couper l'alimentation avant d'apporter des ajustements, réparations ou entretien; <input type="checkbox"/> Éviter d'installer un réservoir d'essence auxiliaire; <input type="checkbox"/> N'utiliser que des bidons d'essence approuvés par l'Association canadienne de normalisation (ACNOR ou CSA); <p><u>Utilisation sécuritaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter les équipements de protections individuelles appropriés (<i>gants, lunettes, bottes de sécurité et vêtement de travail</i>); <input type="checkbox"/> Effectuer une vérification visuelle des composantes; <input type="checkbox"/> S'assurer que les autres travailleurs demeurent à une distance sécuritaire; <input type="checkbox"/> Utiliser les deux mains pour tenir et guider le compacteur et se placer de manière à éviter d'être heurté par l'outil; <input type="checkbox"/> Éviter de forcer et de trop s'étirer durant les opérations; <input type="checkbox"/> Regarder en arrière avant de reculer; <input type="checkbox"/> Éviter de prendre des risques inutiles, arrêter et évaluer la situation avant de continuer; <input type="checkbox"/> Arrêter le moteur pour remplir le réservoir d'essence et ne pas fumer pendant cette opération; <input type="checkbox"/> Verser l'essence à l'aide du bec verseur afin qu'elle n'entre pas en contact avec des pièces chaudes. 	 <p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dès l'embauche • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes • Annuelle (rappel) 	
<p>Heurté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écrasé • Entrainé 		<p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inspection 	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de l'utilisation (vérification) • Avant utilisation (inspection) 	

Prévention de la somnolence au volant

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur a reçu l'information nécessaire. <p>Méthodes de travail sécuritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Savoir reconnaître les signes d'une trop grande fatigue pendant la conduite : <ul style="list-style-type: none"> ◇ difficulté à se concentrer sur la route, ◇ regard fixe, ◇ paupières lourdes, ◇ picotement des yeux, ◇ clignements des paupières, ◇ bâillements à répétition, ◇ raideur dans la nuque et les épaules, ◇ douleur dorsale, ◇ jambes engourdis, ◇ besoin de changer de position continuellement, 	<p>Information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ajuster convenablement la position de conduite : <ul style="list-style-type: none"> ◇ dossier presque à la verticale et dos droit, ◇ bras légèrement fléchis, ◇ jambes presque tendues; <input type="checkbox"/> S'assurer de toujours garder la même vision dans le rétroviseur intérieur (<i>lorsque ce n'est plus le cas, il est possible que le corps se soit avachi en raison de la fatigue</i>); <input type="checkbox"/> Dormir suffisamment en dehors des périodes de conduite (<i>adapter ses heures de sommeil avant les quarts de travail de nuit</i>); <input type="checkbox"/> Ne pas prendre un repas lourd, ne pas consommer d'alcool ni de drogue; <input type="checkbox"/> S'assurer qu'un médicament consommé ne soit pas une cause de somnolence (<i>ne pas prendre le volant si le fabricant du médicament le déconseille</i>); <input type="checkbox"/> Ne pas maintenir une chaleur ou un froid excessifs dans l'habitacle du véhicule; <input type="checkbox"/> Interdire de fumer dans l'habitacle (<i>la fumée réduit la quantité d'oxygène, ce qui peut favoriser la fatigue – en plus d'être incompatible avec le transport de certaines matières</i>); <input type="checkbox"/> Prendre des pauses régulières et sortir du véhicule pour s'aérer; <input type="checkbox"/> S'arrêter pour dormir en cas de sensation de fatigue élevée (<i>le sommeil est un besoin physiologique impossible à réprimer</i>). 	 <p>Information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de changements de poste • Lors du non-respect des consignes • Annuelle (rappel) 	
<p>Accidents de la route</p>		<p>Vérification du respect des procédures établies</p>	<p>Lors du déroulement des opérations</p>	

Transport routier

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p><u>Formation obligatoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que le conducteur est titulaire d'un permis de conduire valide et conforme au type de véhicule utilisé; <input type="checkbox"/> Donner la formation nécessaire lors de l'ajout d'un nouvel équipement; <input type="checkbox"/> Se familiariser avec les commandes du véhicule (<i>se référer au manuel d'utilisateur au besoin</i>). <p><u>Véhicule :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Respecter le programme d'entretien préventif établi par le fabricant; <input type="checkbox"/> Faire effectuer la vérification mécanique périodique du véhicule par un mandataire de la Société de l'Assurance Automobile du Québec; <input type="checkbox"/> Ne pas modifier un véhicule de façon à rendre sa conduite dangereuse ou à ne pas respecter la règlementation; <input type="checkbox"/> Doter le véhicule d'équipements d'urgence (ex : <i>trousse de premiers soins, dossard, feux de Bengale</i>). <p><u>Ceinture de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer de la présence et du bon fonctionnement d'une ceinture de sécurité pour chaque occupant du véhicule; <input type="checkbox"/> Ne jamais enlever, modifier ou mettre hors d'usage une ceinture de sécurité; <input type="checkbox"/> Porter sa ceinture de sécurité en tout temps; <input type="checkbox"/> Ajuster correctement la ceinture de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> ◇ ceinture diagonale reposant sur la clavicule (<i>elle ne doit pas reposer sur le cou</i>), ◇ ceinture sous-abdominale reposant sur l'os du bassin (<i>elle ne doit pas reposer sur l'abdomen</i>), ◇ ceinture bien tendue. 		<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors que les travailleurs ne respectent pas les consignes • Annuelle (rappel) 	
<p>Accidents de la route</p>		<p>Inspection visuelle du véhicule</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérification du respect des consignes de sécurité 	<p>Avant chaque départ (inspection visuelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de l'utilisation du véhicule (vérification) 	

Transport routier

Mesures de prévention

Conduite sécuritaire :

- Organiser le travail de façon à avoir suffisamment de temps pour effectuer les déplacements requis;
- Faire connaître son itinéraire et l'heure prévue d'arrivée;
- Ne jamais conduire un véhicule sous l'effet de la drogue ou de l'alcool;
- Éviter de fumer dans la cabine du véhicule (*la fumée réduit la quantité d'oxygène, augmentant ainsi les risques de somnolence au volant*);
- Monter et descendre en appliquant la règle des trois points d'appui (*ne pas sauter*);
- Effectuer une inspection visuelle du véhicule avant de partir;
- Ajuster le poste de conduite lors d'un changement de véhicule;
- Respecter les limitations de vitesse, la signalisation routière et les règles de circulation routière établies par le Code de sécurité routière;
- Ne pas circuler sur un chemin ou une infrastructure lorsque la circulation des véhicules lourds est interdite (*en cas de circulation restreinte, respecter les indications*);
- S'arrêter aux postes de contrôle routier lorsqu'un arrêt obligatoire est indiqué;
- Respecter les heures de travail, de conduite et de repos en vigueur;
- Conserver une distance sécuritaire avec tout autre véhicule;
- Éviter les accélérations et les freinages brusques;
- Adapter sa conduite aux conditions ambiantes (*visibilité, intempéries, état de la chaussée, densité de la circulation, etc.*);
- Reporter son déplacement en cas de mauvaises conditions routières pouvant rendre la conduite trop dangereuse;
- Évaluer la situation en cas de dégradation des conditions routières pendant un déplacement et s'arrêter ou faire demi-tour au besoin;
- Utiliser un dispositif mains libres pour les conversations téléphoniques en roulant;
- Ne pas composer ou lire de courriels ni de messages texte lors de la conduite (*s'arrêter dans un lieu sécuritaire*);
- S'arrêter immédiatement si le véhicule présente des réactions anormales (*ex : distance de freinage anormalement longue*);
- Mettre le véhicule sous clé lors des arrêts;
- Tenter de prendre contact avec un travailleur qui n'arrive pas à destination à l'heure prévue.

Transport routier

Mesures de prévention


En cas d'accident de circulation ou d'intervention en bordure de route :

- Immobiliser** immédiatement le **véhicule** (*tenter, dans la mesure du possible, de se stationner sans gêner la circulation*);
- Évaluer** la **situation** sans paniquer;
- Délimiter** une **zone de sécurité** et **rendre visible** le **lieu de l'accident** (*feux de Bengale, feux de détresse des véhicules, etc.*);
- Se rendre** le plus **visible** possible (*porter un dossard, se placer sous un poteau d'éclairage, etc.*);
- Faire appel** à un **signaleur** si nécessaire (*le signaleur doit se placer de façon à être visible des autres usagers de la route*);
- Contact**er les **secours** ou un **service de dépannage** et **informer** son **employeur de l'accident**;
- Attendre calmement** dans un **lieu sécuritaire** (*ex : derrière une glissière de sécurité*).

Déchargement du vrac :

- Vérifier** l'**absence d'obstacles** ou de **personnes** sur la **trajectoire** du **véhicule** au **lieu de déchargement**;
- Se faire guider** par un **signaleur** lorsque nécessaire;
- Interdire** à **toute personne non autorisée** de **s'approcher** du **véhicule** et de la **benne basculante**;
- S'assurer** que la **nature** du **sol** permette un **déchargement sécuritaire** :
 - ◇ **Vérifier** si les **roues** ont un **appui** suffisamment **uniforme** malgré les **irrégularités** du **terrain**,
 - ◇ **Être attentif** au **risque d'enlèvement** des **roues**,
 - ◇ **Ne pas effectuer** de **déversement** dans une **penne trop abrupte**,
 - ◇ **Ne pas emprunter** une **penne transversale** pouvant **réduire** la **stabilité** du **véhicule**;
- Vérifier** la **force** du **vent** (*ne pas soulever la benne basculante si la pression exercée par le vent peut causer le renversement du véhicule*);
- Contrôler** le bon **écoulement** des **produits** pendant **l'élévation** de la **benne basculante** (*se montrer vigilant lors du déchargement de matériaux ayant tendance à coller*);
- Éviter** de **provoquer** une **chute brusque** des **matériaux** déversés.

Utilisation d'un camion à bras articulé (Boom truck)

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p><u>Formation obligatoire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que le conducteur est titulaire d'un permis de conduire valide et conforme au type de véhicule utilisé; <input type="checkbox"/> Donner la formation nécessaire lors de l'ajout d'un nouvel équipement; <input type="checkbox"/> Se familiariser avec les commandes du véhicule (<i>se référer au manuel d'utilisateur au besoin</i>). <p><u>Véhicule</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Respecter le programme d'entretien préventif établi par le fabricant; <input type="checkbox"/> Faire effectuer la vérification mécanique périodique du véhicule par un mandataire de la Société de l'Assurance Automobile du Québec; <input type="checkbox"/> Ne pas modifier un véhicule de façon à rendre sa conduite dangereuse ou à ne pas respecter la réglementation; <input type="checkbox"/> Doter le véhicule d'équipements d'urgence (<i>ex : trousse de premiers soins, dossard, feux de Bengale</i>). <p><u>Ceinture de sécurité</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer de la présence et du bon fonctionnement d'une ceinture de sécurité pour chaque occupant du véhicule; <input type="checkbox"/> Ne jamais enlever, modifier ou mettre hors d'usage une ceinture de sécurité; <input type="checkbox"/> Porter sa ceinture de sécurité en tout temps; <input type="checkbox"/> Ajuster correctement la ceinture de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> ◇ ceinture diagonale reposant sur la clavicule (<i>elle ne doit pas reposer sur le cou</i>), ◇ ceinture sous-abdominale reposant sur l'os du bassin (<i>elle ne doit pas reposer sur l'abdomen</i>), ◇ ceinture bien tendue. 		<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors que les travailleurs ne respectent pas les consignes • Annuelle (rappel) 	
<p>Accidents de la route</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contact avec une ligne électrique • Être heurté 		<p>Inspection visuelle du véhicule</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérification du respect des consignes de sécurité 	<p>Avant chaque départ (inspection visuelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de l'utilisation du véhicule (vérification) 	

Utilisation d'un camion à bras articulé (Boom truck)

Mesures de prévention

Conduite sécuritaire :

- Organiser le travail de façon à **avoir suffisamment de temps** pour effectuer les déplacements requis;
- Faire connaître son itinéraire et l'heure prévue d'arrivée;
- Ne jamais conduire un véhicule sous l'effet de la drogue ou de l'alcool;
- Ne pas fumer lors du chargement, du déchargement et du transport de matières inflammables;
- Éviter en tout temps de fumer dans la cabine du véhicule (la fumée réduit la quantité d'oxygène, augmentant ainsi les risques de somnolence au volant);
- Monter et descendre en appliquant la règle des trois points d'appui (ne pas sauter);
- Effectuer une inspection visuelle du véhicule avant de partir;
- Ajuster le poste de conduite lors d'un changement de véhicule;
- Respecter les limitations de vitesse, la signalisation routière et les règles de circulation routière établies par le Code de sécurité routière;
- Ne pas circuler sur un chemin ou une infrastructure lorsque la circulation des véhicules lourds est interdite (en cas de circulation restreinte, respecter les indications);
- S'arrêter aux postes de contrôle routier lorsqu'un arrêt obligatoire est indiqué;
- Respecter les heures de travail, de conduite et de repos en vigueur;
- Conserver une distance sécuritaire avec tout autre véhicule;
- Éviter les accélérations et les freinages brusques;
- Adapter sa conduite aux conditions ambiantes (visibilité, intempéries, état de la chaussée, densité de la circulation, etc.);
- Reporter son déplacement en cas de mauvaises conditions routières pouvant rendre la conduite trop dangereuse;
- Évaluer la situation en cas de dégradation des conditions routières pendant un déplacement et s'arrêter ou faire demi-tour au besoin;
- Utiliser un dispositif mains libres pour les conversations téléphoniques en roulant;
- Ne pas composer ou lire de courriels ni de messages texte lors de la conduite (s'arrêter dans un lieu sécuritaire);
- S'arrêter immédiatement si le véhicule présente des réactions anormales (ex : distance de freinage anormalement longue);
- Mettre le véhicule sous clé lors des arrêts;
- Tenter de prendre contact avec un travailleur qui n'arrive pas à destination à l'heure prévue.

En cas d'accident ou d'intervention en bordure de route :

- Immobiliser immédiatement le véhicule (tenter, dans la mesure du possible, de se stationner sans gêner la circulation);
- Évaluer la situation sans paniquer;
- Délimiter une zone de sécurité et rendre visible le lieu de l'accident (feux de Bengale, feux de détresse des véhicules, etc.);
- Se rendre le plus visible possible (porter un dossard, se placer sous un poteau d'éclairage, etc.);
- Faire appel à un signaleur si nécessaire (le signaleur doit se placer de façon à être visible des autres usagers de la route);
- Contacter les secours ou un service de dépannage et informer son employeur de l'accident;
- Attendre calmement dans un lieu sécuritaire (ex : derrière une glissière de sécurité).


Utilisation d'un camion à bras articulé (Boom truck)

Mesures de prévention

Chargement ou déchargement du camion :

- Vérifier la stabilité du sol avant de positionner le véhicule (être attentif aux trous, bosses, pentes, matières glissantes, sol trop mou, etc.);
- Respecter les distances d'approche minimale des lignes électriques en utilisant un limiteur de portée (3 m si 125 000 volts, 5 m si 125 000 volts, 8 m si 250 000 à 550 000 volts ou 12 m si plus de 550 000 volts);
- Délimiter une zone de travail en tenant compte des mouvements du bras de levage et de la taille des matériaux;
- Interdire la présence de personnes ou de véhicules à l'intérieur de la zone de manipulation des charges;
- Assurer la stabilité du véhicule à l'aide des stabilisateurs;
- S'assurer que chaque essieu est à l'horizontale lorsque le véhicule est stationné en pente;
- Ne pas déployer l'appareil de levage si les agents atmosphériques peuvent rendre son utilisation dangereuse;
- Respecter en tout temps la capacité de charge de l'appareil;
- Vérifier la présence d'un cran de sûreté sur les crochets servant au levage des charges et à la fixation des élingues;
- S'assurer que les câbles, chaînes, élingues ou autres amarres sont correctement fixés à la charge avant de commencer le soulèvement
- Actionner les commandes de façon à éviter tout mouvement brusque;
- Effectuer le soulèvement des charges de façon verticale (lorsqu'un soulèvement oblique est nécessaire, utiliser une méthode sécuritaire en présence d'un représentant de l'employeur);
- Utiliser un ou plusieurs câbles de guidage lorsque le déplacement non contrôlé ou le mouvement de rotation d'une charge présente un danger;
- Interdire à toute personne de :
 - ◇ se situer sous la charge (même pour un bref instant),
 - ◇ grimper sur l'appareil de levage ou sur une charge en mouvement;
- Ne pas abandonner les commandes lorsqu'une charge est levée;
- Faire appel à un signaleur lorsque l'opérateur a la vue obstruée lors d'une manœuvre;
- Arrêter la manœuvre dès que l'opérateur ne voit plus le signaleur.

Camion à faux cadre basculant (Roll-on/Roll-off)

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p><u>Formation obligatoire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que le conducteur est titulaire d'un permis de conduire valide et conforme au type de véhicule utilisé; <input type="checkbox"/> Donner la formation nécessaire lors de l'ajout d'un nouvel équipement; <input type="checkbox"/> Se familiariser avec les commandes du véhicule (<i>se référer au manuel d'utilisateur au besoin</i>). <p><u>Véhicule</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Respecter le programme d'entretien préventif établi par le fabricant; <input type="checkbox"/> Faire effectuer la vérification mécanique périodique du véhicule par un mandataire de la Société de l'Assurance Automobile du Québec; <input type="checkbox"/> Ne pas modifier un véhicule de façon à rendre sa conduite dangereuse ou à ne pas respecter la réglementation; <input type="checkbox"/> Doter le véhicule d'équipements d'urgence (<i>ex : trousse de premiers soins, dossard, feux de Bengale</i>). <p><u>Ceinture de sécurité</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer de la présence et du bon fonctionnement d'une ceinture de sécurité pour chaque occupant du véhicule; <input type="checkbox"/> Ne jamais enlever, modifier ou mettre hors d'usage une ceinture de sécurité; <input type="checkbox"/> Porter sa ceinture de sécurité en tout temps; <input type="checkbox"/> Ajuster correctement la ceinture de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> ◇ ceinture diagonale reposant sur la clavicule (<i>elle ne doit pas reposer sur le cou</i>), ◇ ceinture sous-abdominale reposant sur l'os du bassin (<i>elle ne doit pas reposer sur l'abdomen</i>), ◇ ceinture bien tendue. 		<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors que les travailleurs ne respectent pas les consignes • Annuelle (rappel) 	
<p>Accidents de la route</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contact avec une ligne électrique • Être heurté 		<p>Inspection visuelle du véhicule</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérification du respect des consignes de sécurité 	<p>Avant chaque départ (inspection visuelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de l'utilisation du véhicule (vérification) 	

Camion à faux cadre basculant (Roll-on/Roll-off)

Mesures de prévention

Conduite sécuritaire :

- Organiser le travail de façon à **avoir suffisamment de temps** pour effectuer les déplacements requis;
- Faire connaître son itinéraire et l'heure prévue d'arrivée;
- Ne jamais conduire un véhicule sous l'effet de la drogue ou de l'alcool;
- Ne pas fumer lors du chargement, du déchargement et du transport de matières inflammables;
- Éviter en tout temps de fumer dans la cabine du véhicule (la fumée réduit la quantité d'oxygène, augmentant ainsi les risques de somnolence au volant);
- Monter et descendre en appliquant la règle des trois points d'appui (ne pas sauter);
- Effectuer une inspection visuelle du véhicule avant de partir;
- Ajuster le poste de conduite lors d'un changement de véhicule;
- Respecter les limitations de vitesse, la signalisation routière et les règles de circulation routière établies par le Code de sécurité routière;
- Ne pas circuler sur un chemin ou une infrastructure lorsque la circulation des véhicules lourds est interdite (en cas de circulation restreinte, respecter les indications);
- S'arrêter aux postes de contrôle routier lorsqu'un arrêt obligatoire est indiqué;
- Respecter les heures de travail, de conduite et de repos en vigueur;
- Conserver une distance sécuritaire avec tout autre véhicule;
- Éviter les accélérations et les freinages brusques;
- Adapter sa conduite aux conditions ambiantes (visibilité, intempéries, état de la chaussée, densité de la circulation, etc.);
- Reporter son déplacement en cas de mauvaises conditions routières pouvant rendre la conduite trop dangereuse;
- Évaluer la situation en cas de dégradation des conditions routières pendant un déplacement et s'arrêter ou faire demi-tour au besoin;
- Utiliser un dispositif mains libres pour les conversations téléphoniques en roulant;
- Ne pas composer ou lire de courriels ni de messages texte lors de la conduite (s'arrêter dans un lieu sécuritaire);
- S'arrêter immédiatement si le véhicule présente des réactions anormales (ex : distance de freinage anormalement longue);
- Mettre le véhicule sous clé lors des arrêts;
- Tenter de prendre contact avec un travailleur qui n'arrive pas à destination à l'heure prévue.

En cas d'accident ou d'intervention en bordure de route :

- Immobiliser immédiatement le véhicule (tenter, dans la mesure du possible, de se stationner sans gêner la circulation);
- Évaluer la situation sans paniquer;
- Délimiter une zone de sécurité et rendre visible le lieu de l'accident (feux de Bengale, feux de détresse des véhicules, etc.);
- Se rendre le plus visible possible (porter un dossard, se placer sous un poteau d'éclairage, etc.);
- Faire appel à un signaleur si nécessaire (le signaleur doit se placer de façon à être visible des autres usagers de la route);
- Contacter les secours ou un service de dépannage et informer son employeur de l'accident;
- Attendre calmement dans un lieu sécuritaire (ex : derrière une glissière de sécurité).

Camion à faux cadre basculant (Roll-on/Roll-off)

Mesures de prévention


Chargement / déchargement :

- Porter les équipements de protections individuels requis (dossard à haute visibilité, chaussures de sécurité, casque, lunettes de protection, gants, etc.);
- Repérer les obstacles, obstructions, dépressions ou dénivellations;
- S'assurer de manœuvrer sur une surface stable, dure et plane;
- Respecter les distances d'approche minimale des lignes électriques (3 m si 125 000 volts, 5 m si 125 000 à 250 000 volts, 8 m si 250 000 à 550 000 volts ou 12 m si plus de 550 000 volts);
- Éclairer suffisamment les lieux lors des opérations de nuit;
- Interdire à toute personne de se placer dans la trajectoire du véhicule ou du container;
- Interdire à quiconque de monter sur l'équipement ou sur le conteneur;
- Ne pas se positionner dans une zone de coincement (éliminer toutes les possibilités de mouvement intempêtif avant d'effectuer une vérification ou une intervention exposant un travailleur à un risque d'écrasement ou de coincement);
- Actionner les commandes de façon à éviter tout mouvement brusque (s'assurer que les manettes de commande reviennent automatiquement au point neutre lorsqu'elles ne sont pas actionnées);
- Rester attentif aux réactions de l'équipement lors du soulèvement du faux cadre;
- Faire monter le conteneur sur le châssis basculant de manière à permettre aux rouleaux avant d'entrer sous les butées;
- Descendre du véhicule lorsque le conteneur est sur le faux cadre;
- Vérifier la mise en place des dispositifs de sécurité;
- S'assurer de la bonne répartition de la charge;
- Ne pas circuler avec le cadre basculant en position relevée;
- Bâcher le chargement lorsque nécessaire (s'assurer d'être placé dans un endroit sécuritaire pour mettre ou enlever la bâche).

Déchargement du contenu par gravité :

- S'assurer d'être sur une surface stable, dure et plane;
- Délimiter une aire de déchargement et interdire à toute personne de s'en approcher;
- Contourner le camion par l'avant après avoir ouvert la première porte afin d'aller ouvrir la seconde (ne pas rester en arrière des portes car le contenu du conteneur peut exercer une pression sur celles-ci);
- Accrocher les portes sur les côtés du conteneur avant de procéder au déchargement;
- S'assurer qu'il n'y ait pas d'obstacles au déchargement du contenu;
- Rester attentif aux réactions de l'équipement pendant la montée du châssis basculant;
- S'assurer du bon écoulement du contenu durant le déchargement.

Utilisation d'un véhicule

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur conduisant un véhicule est titulaire d'un permis de conduire valide; <input type="checkbox"/> Se familiariser avec les commandes de véhicule (se référer au <i>manuel d'utilisateur au besoin</i>). <p><u>Véhicule :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Respecter le programme d'entretien préventif établi par le fabricant; <input type="checkbox"/> Ne pas modifier un véhicule de façon à rendre sa conduite dangereuse ou à ne pas respecter la réglementation; <input type="checkbox"/> Utiliser des pneus conformes au Code de sécurité routière (les <i>pneus d'hiver</i> sont <i>obligatoires du 1^e décembre au 15 mars</i>); <input type="checkbox"/> Doter le véhicule d'équipements d'urgence (ex : <i>trousse de premiers soins, dossard, feux de Bengale</i>). <p><u>Ceinture de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer de la présence et du bon fonctionnement d'une ceinture de sécurité pour chaque occupant du véhicule; <input type="checkbox"/> Ne jamais enlever, modifier ou mettre hors d'usage une ceinture de sécurité; <input type="checkbox"/> Porter sa ceinture de sécurité en tout temps; <input type="checkbox"/> Ajuster correctement la ceinture de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> ◇ ceinture diagonale reposant sur la clavicule (<i>elle ne doit pas reposer sur le cou</i>), ◇ ceinture sous-abdominale reposant sur l'os du bassin (<i>elle ne doit pas reposer sur l'abdomen</i>), ◇ ceinture bien tendue. 		<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dès l'embauche • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes • Annuelle (rappel) 	
<p>Accidents de la route</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Inspection visuelle du véhicule • Vérification du respect des consignes de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Avant chaque départ (inspection visuelle) • Lors de l'utilisation du véhicule (vérification) 	

Utilisation d'un véhicule

Mesures de prévention

Conduite sécuritaire :

- Organiser le travail de façon à avoir suffisamment de temps pour effectuer les déplacements requis;**
- Faire connaître son itinéraire et l'heure prévue d'arrivée;**
- Ne jamais conduire un véhicule sous l'effet de la drogue ou de l'alcool;**
- Éviter de fumer dans l'habitacle du véhicule (la fumée réduit la quantité d'oxygène, augmentant ainsi les risques de somnolence au volant);**
- Effectuer une inspection visuelle du véhicule avant de partir (vitres, essuie-glaces, liquide lave glace, huile, pneus, lumières, avertisseur, rétroviseur, pare-chocs, etc.);**
- Ajuster le siège, le volant et les rétroviseurs lors d'un changement de véhicule;**
- Respecter les limitations de vitesse, la signalisation routière et les règles de circulation routière établies par le Code de sécurité routière;**
- Conserver une distance sécuritaire avec tout autre véhicule;**
- Éviter les accélérations et les freinages brusques;**
- Adapter sa conduite aux conditions ambiantes (visibilité, intempéries, état de la chaussée, densité de la circulation, etc.);**
- Reporter son déplacement en cas de mauvaises conditions routières pouvant rendre la conduite trop dangereuse;**
- Évaluer la situation en cas de dégradation des conditions routières pendant un déplacement et s'arrêter ou faire demi-tour au besoin;**
- Utiliser un dispositif mains libres pour les conversations téléphoniques en roulant;**
- Ne pas composer ou lire de courriels ni de messages texte lors de la conduite (s'arrêter dans un lieu sécuritaire);**
- S'arrêter immédiatement si le véhicule présente des réactions anormales (ex : distance de freinage anormalement longue);**
- Tenter de prendre contact avec un travailleur qui n'arrive pas à destination à l'heure prévue.**
- En cas d'accrochage, d'accident ou d'intervention en bordure de route :**
- Immobiliser immédiatement le véhicule (tenter, dans la mesure du possible, de se stationner sans gêner la circulation);**
- Évaluer la situation sans paniquer;**
- Délimiter une zone de sécurité et rendre visible le lieu de l'accident (feux de Bengale, feux de détresse des véhicules, etc.);**
- Se rendre le plus visible possible (porter un dossard, se placer sous un poteau d'éclairage, etc.);**
- Faire appel à un signaleur si nécessaire (le signaleur doit se placer de façon à être visible des autres usagers de la route);**
- Contacter les secours ou un service de dépannage et informer son employeur de l'accident;**
- Attendre calmement dans un lieu sécuritaire (ex : derrière une glissière de sécurité).**

Utilisation de machineries lourdes

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Frappé par</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écrasement • Chutes 	<p><u>Formation obligatoire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur qui utilise ce type d'équipement a reçu la formation requise pour l'opérer en toute sécurité; <input type="checkbox"/> S'assurer d'avoir reçu la formation nécessaire lors de l'ajout d'un nouvel équipement; <p><u>Équipements</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tenir les équipements en parfait état de fonctionnement et de propreté; <input type="checkbox"/> Éviter de modifier ou d'utiliser les équipements qui nécessitent des réparations; <input type="checkbox"/> S'assurer que le conducteur est protégé des chutes d'objets ou de matériel au moyen de pavillons, d'écrans protecteurs, de cabines ou de cadres; <input type="checkbox"/> Obtenir l'autorisation écrite du fabricant avant d'effectuer des modifications ou d'ajouter des équipements; <input type="checkbox"/> Éviter le moteur et cadener les composantes avant d'effectuer des réparations ou des réglages; 	<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes • Annuelle (information) 	
<p>Renversement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Électrocution 	<p><u>À savoir avant d'utiliser la machinerie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éviter de l'utiliser si les agents atmosphériques peuvent rendre son utilisation dangereuse; <input type="checkbox"/> Utiliser l'équipement uniquement pour les usages pour lesquels il a été conçu tout en respectant ses limites opérationnelles; <input type="checkbox"/> N'utiliser que des accessoires et des godets approuvés; <input type="checkbox"/> Respecter les directives du fabricant sur les étiquettes de sécurité fixées au chargeur; <input type="checkbox"/> Respecter la capacité de charge; <input type="checkbox"/> Éviter de transporter des charges trop volumineuses. Manipuler uniquement des charges stables et compatibles; <input type="checkbox"/> Éviter qu'un travailleur ne se trouve sous la charge ou sous une partie de l'appareil qui pourrait s'abattre sur lui, même pour un bref instant; <input type="checkbox"/> Éviter d'abandonner les commandes lorsque les composantes sont soulevées; <input type="checkbox"/> Respecter les distances d'approche minimale des lignes électriques (3 m si 125 000 volts, 5 m si 125 000 à 250 000 volts, 8 m si 250 000 à 550 000 volts ou 12 m si plus de 550 000 volts) 	<p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inspection des équipements 	<p>Lors de l'utilisation (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant chaque utilisation (inspection) • Hebdomadaire (inspection complète) 	

Utilisation de machineries lourdes

Mesures de prévention

Avant de commencer :

- Porter les **protections individuelles** requises (vêtements de travail, bottes, chapeau, lunettes, coquilles ou bouchons);
- Repérer les **obstacles, obstructions, dépressions ou dénivellations**;
- Vérifier s'il y a des **canalisations souterraines** dans le périmètre des travaux et **situer leur emplacement** exact sur le terrain;
- Effectuer une **vérification visuelle** des **composantes**;
- S'**assurer** que les autres **travailleurs** demeurent à une **distance sécuritaire** des opérations et qu'ils **ne sont pas exposés** à un **danger**;
- S'**assurer** que l'organisation du **travail**, les **méthodes** et les **techniques** utilisées pour accomplir le travail sont **sécuritaires**;
- S'**assurer** que la machine est **facilement accessible** et ce, en toute **sécurité**;

Utilisation sécuritaire de la machinerie :

- Monter et descendre** en appliquant la **règle des trois points d'appui** (ne jamais sauter);
- Vérifier que toutes les **commandes** sont au point **neutre**;
- Démarrer** seulement après avoir **pris place** sur le **siège** et **attacher** la **ceinture de sécurité**;
- Se **familiariser** avec l'**emplacement** et la **fonction** des **commandes**;
- Interdire** à toute autre **personne** de **monter** sur la **charge** ou l'**équipement**;
- Adapter** la **vitesse** en fonction de la présence de **personnel**, de la **visibilité**, de l'**état du sol** et de la **charge**;
- Conserver** une **distance sécuritaire** avec tout autre **véhicule**;
- Émettre** des **signaux sonores** aux endroits où la **visibilité** est **obstruée**;
- Effectuer** les **opérations** à **basse vitesse**;
- Manoeuvrer** les **commandes** avec **prudence** et **délicatesse**;
- Éviter** de **freiner** ou d'**accélérer brusquement** dans les **virages**;
- Regarder** en **arrière** avant de **reculer**;

- Éviter de **prendre des risques** inutiles lorsque l'environnement présente des **dangers particuliers**, **arrêter** et **évaluer** la **situation** avant de continuer;
- Effectuer le **chargement**, le **déchargement** et les **virages** sur un **sol** de niveau;

- Assurer la **stabilité** de la machine **durant** les **opérations**;

- Conduire en **marche arrière** lorsque la **charge obstrue** la **visibilité**;

- Monter** et **descendre** les **pent**es avec le **côté** le plus **lourd orienté** vers le haut;

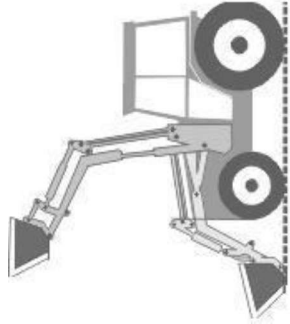
Avant de quitter l'équipement :

- Stationner** dans un **endroit sécuritaire**, prévu à cet effet;
- Mettre** les **organes de direction** et de **transmission** à la position **neutre**;
- Appliquer les **freins**;
- Arrêter** le **moteur**;
- Retirer** la **clé** du contact pour éviter qu'une personne non formée puisse y avoir accès.

Faire le plein :

- Arrêter** le **moteur**;
- Appliquer les **freins**;
- Éviter de **fumer** ou d'utiliser une **flamme nue** près de la **zone** où s'effectue le plein.

Utilisation d'un chargeur frontal

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p><u>Formation obligatoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur qui utilise ce type d'équipement a reçu la formation requise pour l'opérer en toute sécurité; <input type="checkbox"/> S'assurer d'avoir reçu la formation nécessaire lors de l'ajout d'un nouvel équipement; <p><u>Équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tenir les équipements en parfait état de fonctionnement et de propreté; <input type="checkbox"/> Éviter de modifier ou d'utiliser les équipements qui nécessitent des réparations; <input type="checkbox"/> S'assurer que le conducteur est protégé des chutes d'objets ou de matériel au moyen de pavillons, d'écrans protecteurs, de cabines ou de cadres; <input type="checkbox"/> Obtenir l'autorisation écrite du fabricant avant d'effectuer des modifications ou d'ajouter des équipements; <input type="checkbox"/> Éteindre le moteur et cadener les composantes avant d'effectuer des réparations ou des réglages; <p><u>À savoir avant d'utiliser le chargeur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éviter de l'utiliser si les agents atmosphériques peuvent rendre son utilisation dangereuse; <input type="checkbox"/> Utiliser l'équipement uniquement pour les usages pour lesquels il a été conçu tout en respectant ses limites opérationnelles; <input type="checkbox"/> N'utiliser que des accessoires et des godets approuvés; <input type="checkbox"/> Respecter les directives du fabricant; <input type="checkbox"/> Respecter la capacité de charge; <input type="checkbox"/> Éviter de transporter des charges trop volumineuses. Manipuler uniquement des charges stables et compatibles; <input type="checkbox"/> Éviter qu'un travailleur ne se trouve sous la charge ou sous une partie de l'appareil qui pourrait s'abattre sur lui, même pour un bref instant; <input type="checkbox"/> Éviter d'abandonner les commandes lorsque les composantes sont soulevées; <input type="checkbox"/> Respecter les distances d'approche minimale des lignes électriques (3 m si 125 000 volts, 5 m si 125 000 à 250 000 volts, 8 m si 250 000 à 550 000 volts ou 12 m si plus de 550 000 volts) 		<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes • Annuelle (information) 	
<p>Frappé par</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Écrasement</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Chutes</p> <ul style="list-style-type: none"> • 			<p>Lors de l'utilisation (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant chaque utilisation (inspection) • Hebdomadaire (inspection complète) 	
<p>Renversement</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Électrocution</p>		<p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection des équipements</p>		

Utilisation d'un chargeur frontal

Mesures de prévention

Avant de commencer :

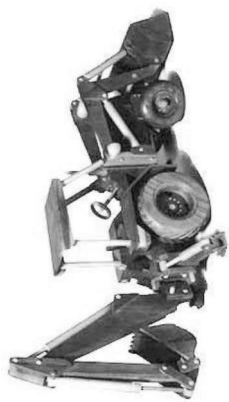
- Porter les **protections individuelles** requises (vêtements de travail, bottes, chapeau, lunettes, coquilles ou bouchons);
- Repérer les **obstacles, obstructions, dépressions ou dénivellations**;
- Vérifier s'il y a des **canalisations souterraines** dans le périmètre des travaux et situer leur **emplacement** exact sur le terrain;
- Effectuer une **vérification visuelle** des **composantes**;
- S'**assurer** que les autres **travailleurs** demeurent à une **distance sécuritaire** des opérations et qu'ils **ne sont pas exposés** à un **danger**;
- S'**assurer** que l'organisation du **travail**, les **méthodes** et les **techniques** utilisées pour accomplir le travail sont **sécuritaires**;
- S'**assurer** que le chargeur est **facilement accessible**, et ce, en toute **sécurité**;

Utilisation sécuritaire du chargeur :

- Monter et descendre** en appliquant la **règle des trois points d'appui** (ne jamais sauter);
- Vérifier que toutes les **commandes** sont au point **neutre**;
- Démarrer seulement après avoir **pris place** sur le **siège** et **attaché** sa **ceinture de sécurité**;
- Se **familiariser** avec l'**emplacement** et la **fonction** des **commandes**;
- Interdire** à toute autre **personne** de **monter** sur la **charge** ou l'**équipement**;
- Adapter la **vitesse** en fonction de la présence de **personnel**, de la **visibilité**, de l'**état du sol** et de la **charge**;
- Conserv**er une **distance sécuritaire** avec tout autre **véhicule**;
- Émettre** des **signaux sonores** aux endroits où la **visibilité** est **obstruée**;
- Effectuer les opérations à **basse vitesse**;
- Manoeuvrer** les commandes avec **prudence** et **délicatesse**;
- Éviter de **freiner** ou d'**accélérer brusquement** dans les **virages**;
- Regarder** en **arrière** avant de **reculer**;

- Éviter de **prendre des risques** inutiles lorsque l'environnement présente des **dangers particuliers**, **arrêter** et **évaluer** la **situation** avant de continuer;
 - Effectuer le **chargement**, le **déchargement** et les **virages** sur un **sol** de **niveau**;
 - Assurer la **stabilité** du **chargeur** durant les **opérations**;
 - Avancer en ligne droite** pendant le **chargement** du godet, en prenant soin de bien répartir la **charge**;
 - Incliner le **godet** de chargement vers l'**arrière** pour **stabiliser la charge**;
 - Abaisser le godet** ou les **accessoires** le **plus près** que possible du **sol** pendant les **déplacements**;
 - Conduire en marche arrière** lorsque la **charge obstrue la visibilité**;
 - Approcher** le plus possible du **point de déchargement** avant de soulever le godet pour le **décharger**;
 - Monter et descendre** les **pent**es avec le **côté** le plus **lourd orienté** vers le haut;
- Avant de quitter le chargeur :
- Stationner dans un **endroit sécuritaire**, prévu à cet effet;
 - Descendre** le **godet** au niveau du **sol**;
 - Mettre** les **organes de direction** et de **transmission** à la position **neutre**;
 - Appliquer les **freins**;
 - Arrêter** le **moteur**;
 - Retirer** la **clé** du contact pour éviter qu'une personne non formée puisse y avoir accès.
- Faire le plein :
- Arrêter** le **moteur**;
 - Appliquer les **freins**;
 - Éviter de **fumer** ou d'utiliser une **flamme nue** près de la **zone** où s'effectue le plein.

Utilisation d'une pépinière

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p><u>Formation obligatoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur qui utilise ce type d'équipement a reçu la formation requise pour l'opérer en toute sécurité; <input type="checkbox"/> S'assurer d'avoir reçu la formation nécessaire lors de l'ajout d'un nouvel équipement; <p><u>Équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tenir les équipements en parfait état de fonctionnement et de propreté; <input type="checkbox"/> Éviter de modifier ou d'utiliser les équipements qui nécessitent des réparations; <input type="checkbox"/> S'assurer que le conducteur est protégé des chutes d'objets ou de matériel au moyen de pavillons, d'écrans protecteurs, de cabines ou de cadres; <input type="checkbox"/> Obtenir l'autorisation écrite du fabricant avant d'effectuer des modifications ou d'ajouter des équipements; <input type="checkbox"/> Éteindre le moteur et cadencasser les composantes avant d'effectuer des réparations ou des réglages; <p><u>À savoir avant d'utiliser la pépinière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éviter de l'utiliser si les agents atmosphériques peuvent rendre son utilisation dangereuse; <input type="checkbox"/> Utiliser l'équipement uniquement pour les usages pour lesquels il a été conçu tout en respectant ses limites opérationnelles; <input type="checkbox"/> N'utiliser que des accessoires et des godets approuvés; <input type="checkbox"/> Respecter les directives du fabricant; <input type="checkbox"/> Respecter la capacité de charge; <input type="checkbox"/> Éviter de transporter des charges trop volumineuses. Manipuler uniquement des charges stables et compatibles; <input type="checkbox"/> Éviter qu'un travailleur ne se trouve sous la charge ou sous une partie de l'appareil qui pourrait s'abattre sur lui, même pour un bref instant; <input type="checkbox"/> Éviter d'abandonner les commandes lorsque les composantes sont soulevées; <input type="checkbox"/> Respecter les distances d'approche minimale des lignes électriques en utilisant un limiteur de portée (3 m si 125 000 volts, 5 m si 125 000 à 250 000 volts, 8 m si 250 000 à 550 000 volts ou 12 m si plus de 550 000 volts). 		<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes • Annuelle (information) 	
<p>Frappé par</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Écrasement</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Chutes</p> <ul style="list-style-type: none"> • 				
<p>Renversement</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Électrocution</p>		<p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection des équipements</p>	<p>Lors de l'utilisation (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant chaque utilisation (inspection) • Hebdomadaire (inspection complète) 	

Utilisation d'une pépîne

Mesures de prévention

Avant de commencer :


- Porter les **protections individuelles** requises (vêtements de travail, bottes, chapeau, lunettes, coquilles ou bouchons);
- Repérer les **obstacles, obstructions, dépressions ou dénivellations**;
- Vérifier s'il y a des **canalisations souterraines** dans le périmètre des travaux et **situer leur emplacement** exact sur le terrain;
- Effectuer une **vérification visuelle** des **composantes**;
- S'**assurer** que les autres **travailleurs** demeurent à une **distance sécuritaire** des opérations et qu'ils **ne sont pas exposés à un danger**;
- S'**assurer** que l'organisation du **travail**, les **méthodes** et les **techniques** utilisées pour accomplir le travail sont **sécuritaires**;
- S'**assurer** que le chargeur est **facilement accessible**, et ce, en toute **sécurité**;

Utilisation sécuritaire de la pépîne :

- Monter et descendre** en appliquant la **règle des trois points d'appui** (ne jamais sauter);
- Vérifier que toutes les **commandes** sont au point **neutre**;
- Démarrer seulement après avoir **pris place** sur le **siège** et **attaché sa ceinture de sécurité**;
- Se **familiariser** avec l'**emplacement** et la **fonction** des **commandes**;
- Interdire** à toute autre **personne** de **monter** sur la **charge** ou l'**équipement**;
- Adapter la **vitesse** en fonction de la présence de **personnel**, de la **visibilité**, de l'**état du sol** et de la **charge**;
- Conserv**er une **distance sécuritaire** avec tout autre **véhicule**;
- Émettre des **signaux sonores** aux endroits où la **visibilité** est **obstruée**;
- Effectuer les opérations à **basse vitesse**;
- Manoeuvrer les commandes avec **prudence** et **délicatesse**;
- Éviter de **freiner** ou d'**accélérer brusquement** dans les **virages**;
- Regarder** en **arrière** avant de **reculer**;

- Éviter de **prendre des risques** inutiles lorsque l'environnement présente des **dangers particuliers, arrêter et évaluer la situation** avant de continuer;
 - Effectuer le **chargement**, le **déchargement** et les **virages** sur un **sol** de niveau;
 - Assurer la **stabilité** de la pépîne **durant** les **opérations**;
 - Avancer en ligne droite** pendant le **chargement** du godet frontal, en prenant soin de bien **répartir la charge**;
 - Incliner le **godet** de chargement pour **stabiliser la charge**;
 - Abaisser le godet** ou les **accessoires** le **plus près possible du sol** pendant les **déplacements**;
 - Conduire en marche arrière** lorsque la **charge obstrue la visibilité**;
 - Approcher** le plus possible du **point de déchargement** avant de soulever le godet pour le **décharger**;
 - Monter et descendre** les **pent**es avec le **côté** le plus **lourd orienté** vers le haut;
- Avant de quitter la pépîne :
- Stationner dans un **endroit sécuritaire**, prévu à cet effet;
 - Descendre** le **godet** au niveau du **sol**;
 - Mettre** les organes de **direction** et de **transmission** à la position **neutre**;
 - Appliquer les **freins**;
 - Arrêter** le **moteur**;
 - Retirer la **clé** du contact pour éviter qu'une personne non formée puisse y avoir accès.
- Faire le plein :
- Arrêter** le **moteur**;
 - Appliquer les **freins**;
 - Éviter de **fumer** ou d'utiliser une **flamme nue** près de la **zone** où s'effectue le plein.

Utilisation d'une excavatrice hydraulique (pelle mécanique)

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Formation obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur qui utilise ce type d'équipement a reçu la formation requise pour l'opérer en toute sécurité; <input type="checkbox"/> S'assurer d'avoir reçu la formation nécessaire lors de l'ajout d'un nouvel équipement; <p>Équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tenir les équipements en parfait état de fonctionnement et de propreté; <input type="checkbox"/> Éviter de modifier ou d'utiliser les équipements qui nécessitent des réparations; <input type="checkbox"/> S'assurer que le conducteur est protégé des chutes d'objets ou de matériel au moyen de pavillons, d'écrans protecteurs, de cabines ou de cadres; <input type="checkbox"/> Obtenir l'autorisation écrite du fabricant avant d'effectuer des modifications ou d'ajouter des équipements; <input type="checkbox"/> Éteindre le moteur et cadener les composantes avant d'effectuer des réparations ou des réglages; <p>À savoir avant d'utiliser l'excavatrice :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éviter de l'utiliser si les agents atmosphériques peuvent rendre son utilisation dangereuse; <input type="checkbox"/> Utiliser l'équipement uniquement pour les usages pour lesquels il a été conçu tout en respectant ses limites opérationnelles; <input type="checkbox"/> N'utiliser que des accessoires et des godets approuvés; <input type="checkbox"/> Respecter les directives du fabricant sur les étiquettes de sécurité fixées à l'excavatrice; <input type="checkbox"/> Respecter la capacité de charge; <input type="checkbox"/> Éviter de transporter des charges trop volumineuses. Manipuler uniquement des charges stables et compatibles; <input type="checkbox"/> Éviter qu'un travailleur ne se trouve sous la charge ou sous une partie de l'appareil qui pourrait s'abattre sur lui, même pour un bref instant; <input type="checkbox"/> Éviter d'abandonner les commandes lorsque les composantes sont soulevées; <input type="checkbox"/> Respecter les distances d'approche minimale des lignes électriques en utilisant un limiteur de porté (3 m si 125 000 volts, 5 m si 125 000 à 250 000 volts, 8 m si 250 000 à 550 000 volts ou 12 m si plus de 550 000 volts). 	 <p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes • Annuelle (information) 	<p>Lors de l'utilisation (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant chaque utilisation (inspection) • Hebdomadaire (inspection complète) 	
<p>Frappé par</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Écrasement</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Chutes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Renversement</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Électrocution</p>		<p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection des équipements</p>		

Utilisation d'une excavatrice hydraulique (pelle mécanique)

Mesures de prévention

Avant de commencer :

- Porter les **protections individuelles** requises (vêtements de travail, bottes, chapeau, lunettes, coquilles ou bouchons);
- Repérer les **obstacles, obstructions, dépressions ou dénivellations**;
- Vérifier s'il y a des **canalisations souterraines** dans le périmètre des travaux et **situer leur emplacement** exact sur le terrain;
- Effectuer une **vérification visuelle** des **composantes**;
- S'**assurer** que les autres **travailleurs** demeurent à une **distance sécuritaire** des opérations et qu'ils **ne sont pas exposés** à un **danger**;
- S'**assurer** que l'organisation du **travail**, les **méthodes** et les **techniques** utilisées pour accomplir le travail sont **sécuritaires**;
- S'**assurer** que l'excavatrice est **facilement accessible**, et ce, en toute **sécurité**;

Utilisation sécuritaire de l'excavatrice :

- Monter et descendre en appliquant la **règle des trois points d'appui** (ne jamais sauter);
- Vérifier que toutes les **commandes** sont au point **neutre**;
- Démarrer seulement après avoir **pris place** sur le **siège** et **attaché** sa **ceinture de sécurité**;
- Se **familiariser** avec l'**emplacement** et la **fonction** des **commandes**;
- Interdire à toute autre **personne** de **monter** sur la **charge** ou l'**équipement**;
- Adapter la **vitesse** en fonction de la présence de **personnel**, de la **visibilité**, de l'**état du sol** et de la **charge**;
- Conserver une **distance sécuritaire** avec tout autre **véhicule**;
- Émettre des **signaux sonores** aux endroits où la **visibilité** est **obstruée**;
- Effectuer les opérations à **basse vitesse**;
- Manoeuvrer les **commandes** avec **prudence** et **délicatesse**;
- Éviter de **freiner** ou d'**accélérer brusquement** dans les **virages**;
- Regarder en **arrière** avant de **reculer**;

- Éviter de **prendre des risques** inutiles lorsque l'environnement présente des **dangers particuliers**, **arrêter** et **évaluer la situation** avant de continuer;
- Effectuer le **chargement**, le **déchargement** et les **virages** sur un **sol** de **niveau**;
- Assurer la **stabilité** de l'excavatrice **durant** les **opérations**;
- Incliner le **godet** de chargement pour **stabiliser** la **charge**;
- Abaisser le **godet** ou les **accessoires** le **plus près** que possible du **sol** pendant les **déplacements**;
- Conduire en **marche arrière** lorsque la **charge obstrue** la **visibilité**;
- Approcher le plus possible du **point de déchargement** avant de **soulever** le **godet** pour le **décharger**;
- Monter et descendre les **pent**es avec le **côté** le plus **lourd orienté** vers le **haut**;

Avant de quitter l'excavatrice :

- Stationner dans un **endroit sécuritaire**, prévu à cet effet;
 - Descendre le **godet** au **niveau du sol**;
 - Mettre les **organes de direction** et de **transmission** à la position **neutre**;
 - Appliquer les **freins**;
 - Arrêter le **moteur**;
 - Retirer la **clé** du contact pour éviter qu'une personne non formée puisse y avoir accès.
- Faire le plein :
- Arrêter le **moteur**;
 - Appliquer les **freins**;
 - Éviter de **fumer** ou d'utiliser une **flamme nue** près de la **zone** où s'effectue le **plein**.

Utilisation d'un chargeur (loader)

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p><u>Formation obligatoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur qui utilise ce type d'équipement a reçu la formation requise pour l'opérer en toute sécurité; <input type="checkbox"/> S'assurer d'avoir reçu la formation nécessaire lors de l'ajout d'un nouvel équipement; <p><u>Équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tenir les équipements en parfait état de fonctionnement et de propreté; <input type="checkbox"/> Éviter de modifier ou d'utiliser les équipements qui nécessitent des réparations; <input type="checkbox"/> S'assurer que le conducteur est protégé des chutes d'objets ou de matériel au moyen de pavillons, d'écrans protecteurs, de cabines ou de cadres; <input type="checkbox"/> Obtenir l'autorisation écrite du fabricant avant d'effectuer des modifications ou d'ajouter des équipements; <input type="checkbox"/> Éteindre le moteur et cadener les composantes avant d'effectuer des réparations ou des réglages; 	<p><u>À savoir avant d'utiliser le chargeur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éviter de l'utiliser si les agents atmosphériques peuvent rendre son utilisation dangereuse; <input type="checkbox"/> Utiliser l'équipement uniquement pour les usages pour lesquels il a été conçu tout en respectant ses limites opérationnelles; <input type="checkbox"/> N'utiliser que des accessoires et des godets approuvés; <input type="checkbox"/> Respecter les directives du fabricant sur les étiquettes de sécurité fixées au chargeur; <input type="checkbox"/> Respecter la capacité de charge; <input type="checkbox"/> Éviter de transporter des charges trop volumineuses. Manipuler uniquement des charges stables et compatibles; <input type="checkbox"/> Éviter qu'un travailleur ne se trouve sous la charge ou sous une partie de l'appareil qui pourrait s'abattre sur lui, même pour un bref instant; <input type="checkbox"/> Éviter d'abandonner les commandes lorsque les composantes sont soulevées; <input type="checkbox"/> Respecter les distances d'approche minimale des lignes électriques (3 m si 125 000 volts, 5 m si 125 000 à 250 000 volts, 8 m si 250 000 à 550 000 volts ou 12 m si plus de 550 000 volts) 	<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes • Annuelle (information) 	
<p>Frappé par</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Écrasement</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Chutes</p> <ul style="list-style-type: none"> • 				
<p>Renversement</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Électrocution</p>		<p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection des équipements</p>	<p>Lors de l'utilisation (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant chaque utilisation (inspection) • Hebdomadaire (inspection complète) 	



Utilisation d'un chargeur (loader)

Mesures de prévention

Avant de commencer :

- Porter les **protections individuelles** requises (vêtements de travail, bottes, chapeau, lunettes, coquilles ou bouchons);
- Repérer les **obstacles, obstructions, dépressions ou dénivellations**;
- Vérifier s'il y a des **canalisations souterraines** dans le périmètre des travaux et situer leur **emplacement** exact sur le terrain;
- Effectuer une **vérification visuelle** des **composantes**;
- S'**assurer** que les autres **travailleurs** demeurent à une **distance sécuritaire** des opérations et qu'ils **ne sont pas exposés** à un **danger**;
- S'**assurer** que l'organisation du **travail**, les **méthodes** et les **techniques** utilisées pour accomplir le travail sont **sécuritaires**;
- S'**assurer** que le chargeur est **facilement accessible**, et ce, en toute **sécurité**;

Utilisation sécuritaire du chargeur :

- Monter et descendre** en appliquant la **règle des trois points d'appui** (ne jamais sauter);
- Vérifier que toutes les **commandes** sont au point **neutre**;
- Démarrer seulement **après avoir pris place** sur le **siège** et **attaché sa ceinture de sécurité**;
- Se **familiariser** avec l'**emplacement** et la **fonction** des **commandes**;
- Interdire** à toute autre **personne** de **monter** sur la **charge** ou l'**équipement**;
- Adapter la **vitesse** en fonction de la présence de **personnel**, de la **visibilité**, de l'**état du sol** et de la **charge**;
- Conserver** une **distance sécuritaire** avec tout autre **véhicule**;
- Émettre des **signaux sonores** aux endroits où la **visibilité** est **obstruée**;
- Effectuer les opérations à **basse vitesse**;
- Manoeuvrer les commandes avec **prudence** et **délicatesse**;
- Éviter de **freiner** ou d'**accélérer brusquement** dans les **virages**;
- Regarder en arrière** avant de **reculer**;

- Éviter de **prendre des risques** inutiles lorsque l'environnement présente des **dangers particuliers**, **arrêter** et **évaluer la situation** avant de continuer;
 - Effectuer le **chargement**, le **déchargement** et les **virages** sur un **sol** de niveau;
 - Assurer la **stabilité** du **chargeur** durant les **opérations**;
 - Avancer en ligne droite** pendant le **chargement** du godet, en prenant soin de bien répartir la **charge**;
 - Incliner le **godet** de chargement vers l'**arrière** pour **stabiliser la charge**;
 - Abaisser le godet** ou les **accessoires** le **plus près** que possible du **sol** pendant les **déplacements**;
 - Conduire en marche arrière** lorsque la **charge obstrue la visibilité**;
 - Approcher** le plus possible du **point de déchargement** avant de soulever le godet pour le **décharger**;
 - Monter et descendre** les **pent**es avec le **côté** le plus **lourd orienté** vers le haut;
- Avant de quitter le chargeur :
- Stationner dans un **endroit sécuritaire**, prévu à cet effet;
 - Descendre** le **godet** au niveau du **sol**;
 - Mettre les organes de direction** et de **transmission** à la position **neutre**;
 - Appliquer les **freins**;
 - Arrêter le moteur**;
 - Retirer la **clé** du contact pour éviter qu'une personne non formée puisse y avoir accès.
- Faire le plein :
- Arrêter** le **moteur**;
 - Appliquer les **freins**;
 - Éviter de **fumer** ou d'utiliser une **flamme nue** près de la **zone** où s'effectue le plein.

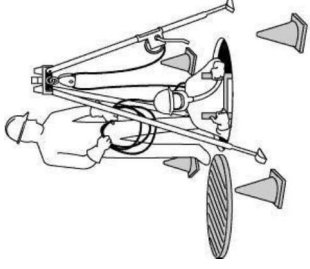
Travail en espace clos

Mesures de prévention

- Seuls les **travailleurs âgés de 18 ans ou plus** et ayant les **connaissances** et la **formation** requise peuvent effectuer un **travail en espace clos**;
- L'entrée est interdite** à toute personne qui n'y est pas affectée à un travail ou à un sauvetage, d'y entrer.
- Évaluer la possibilité d'**effectuer le travail depuis l'extérieur** à la conception ou en modifiant les caractéristiques demandant une entrée.

Cueille d'informations et moyen de prévention à consigner sur les lieux du travail :

- Avant de débuter les travaux, **identifier par écrit** (voir fiche de contrôle en annexe);
 - Les risques associés à l'atmosphère, et ceux produits par les travaux;
 - Les risques associés aux matières à écoulement libre (comme du sable, du grain ou un liquide);
 - Les risques pouvant compromettre la sécurité ou l'évacuation d'un travailleur;
 - Les moyens de prévention à prendre pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.
- Ces informations doivent être **disponibles en tout temps sur le lieu des travaux**.



Surveillance de l'espace clos :

Une surveillance en continue par **communication bidirectionnelle**, doit être effectuée par un travailleur posté à l'extérieur et ayant les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs dans l'espace clos. Il ne doit **jamais quitter son poste** et il a **l'autorité de faire évacuer l'espace clos** en tout temps si une situation imprévue survient.

Plan de sauvetage :

Un plan de sauvetage, incluant **les moyens pour secourir** rapidement tout travailleur **doit être élaborer**. Le plan de sauvetage **doit être éprouvé** par des exercices permettant notamment aux travailleurs d'être familiers avec leur rôle.

Contrôle de l'atmosphère :

- Compléter la fiche de contrôle** et y **inscrire** les risques associés à l'atmosphère ainsi que ceux qui pourraient être introduits lors des opérations avant d'y entrer :
- Effectuer un relevé préalable à l'entrée et par la suite des **relevés continus et en direct** des contaminants présents ou susceptibles de s'y trouver soit à l'intérieur ou à l'extérieur;
 - Revalider les concentrations** si des modifications du plan de travail surviennent, que les travailleurs doivent momentanément quitter l'espace clos ou si une évacuation suite à une alarme survient;
 - Conserv**er le **registre** sur le lieu de travail, **sauf** si les **relevés** sont effectués au moyen d'instruments à **lecture continue et dotés d'alarmes** s'actionnant (conserver le registres des alarmes durant 5 ans).

Dès que **l'alarme** du détecteur se **déclenche**, les travailleurs doivent **sortir immédiatement**.

Oxygène (entre 19.5% et 23%); **Gaz inflammables** ($\leq 5\%$ LIE (0% si soudage)); **Sulfure d'hydrogène H2S** (8 ppm pour 8 heures et 10 ppm à ne jamais dépasser); **Monoxyde de carbone CO** (Max. : 35 ppm) ou autres.

Modes de contrôle

Responsable(s)

Fréquences

- Dès l'embauche
- Avant d'y entrer (Information)
- Annuelle (formation)
- Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques

Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre

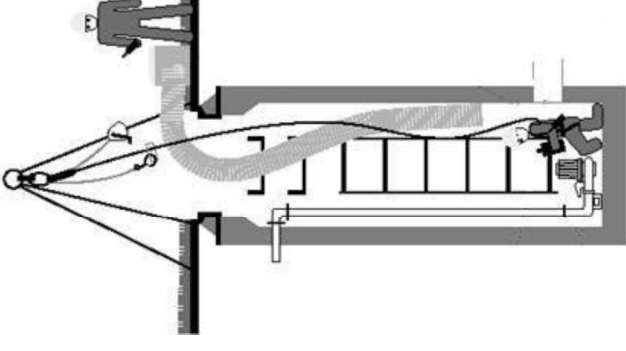
Lors de travaux en cours

Vérification du respect des procédures établies

Travail en espace clos

Mesures de prévention

- Cadenasser** tous les circuits électriques;
- Au besoin, installer un **périmètre de sécurité**;
- Ouvrir la trappe** et prendre les **mesures des gaz à différents niveaux. Ne pas se placer directement au-dessus** de l'ouverture. **Commencer par le fond** et prendre des **mesures à des niveaux différents. Inscrive les résultats** des prélèvements sur la **fiche de contrôle**;
- Si les **résultats ne respectent pas les normes** ou si vous détectez la présence de **poussières** ou de **fumée, NE PAS ENTRER**, même muni d'un équipement de protection respiratoire. **Ventiler 15 minutes et reprendre les mesures. Inscrive les résultats** des prélèvements sur la **fiche de contrôle**;
- Le **système de ventilation** doit être assez puissant pour que les **concentrations de gaz soient respectées dans et aux environs** de l'espace clos;
- Si des **opérations de soudage** sont planifiées, **ventiler** pour **toute la durée des travaux** (obtenir 20 changements d'air à l'heure);
- Dès que les **résultats respectent les normes**, les travailleurs peuvent **entrer** selon les **procédures établies**;
- Prendre les mesures nécessaires pour **empêcher un travailleur non affecté d'y entrer**;
- Installer le **trépied ou autre système d'entrée/sauvetage** et **vérifier** son fonctionnement;
- Le **surveillant vérifie le téléphone d'urgence** et s'assure que la **communication est fonctionnelle**;
- Compléter la fiche de contrôle** d'entrée en espace clos et **faire les vérifications** nécessaires;
- Fixer la corde d'assurance au harnais du travailleur**;
- Toujours **descendre et remonter les outils** et les **équipements** à l'aide d'un **panier et d'un câble non métallique**;
- Le **surveillant** doit rester en **contact visuel en tout temps** avec les **travailleurs** dans **l'espace clos**;
- Si le **surveillant** constate que le **travailleur n'agit pas normalement** ou ne **répond pas**, il doit **tenter immédiatement** de le **sortir**. S'il lui est **impossible** de le sortir, il **appelle** sans tarder pour qu'on envoie des **secours**. Il **N'ENTRE JAMAIS** dans l'espace clos;
- Si **L'ALARME** du détecteur sonne, les travailleurs doivent **SORTIR IMMÉDIATEMENT**. Le **surveillant aide** les travailleurs à **sortir**, mais **N'ENTRE JAMAIS** dans l'espace clos;
- À la **fin** des travaux, **fermer la trappe d'accès**, et **enlever le périmètre de sécurité** s'il y a lieu;
- Enlever les cadenas** sur les circuits électriques et procéder à la **remise en service**.



PAUSE-SÉCURITÉ

Date : _____ Heure : _____ Lieu : _____ Présenté par : _____

SUJETS ABORDÉS

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Organisation du travail | <input type="checkbox"/> Premiers soins | <input type="checkbox"/> Échelles et escabeaux |
| <input type="checkbox"/> Mode de communication | <input type="checkbox"/> Tenue des lieux | <input type="checkbox"/> Échafaudages |
| <input type="checkbox"/> Coordination des travaux | <input type="checkbox"/> Méthodes de travail | <input type="checkbox"/> Travail près d'une ligne électrique |
| <input type="checkbox"/> Politique et règlements | <input type="checkbox"/> Protection individuelle | <input type="checkbox"/> Sécurité des machines |
| <input type="checkbox"/> Responsabilités de chacun | <input type="checkbox"/> Protection respiratoire | <input type="checkbox"/> Garde-corps |
| <input type="checkbox"/> Procédures de travail | <input type="checkbox"/> Contraintes thermiques | <input type="checkbox"/> Appareils de levage |
| <input type="checkbox"/> Risques reliés aux opérations | <input type="checkbox"/> Sécurité des véhicules | <input type="checkbox"/> Excavations et tranchées |
| <input type="checkbox"/> Mesures d'urgence | <input type="checkbox"/> Circulation | <input type="checkbox"/> Bouteilles de gaz comprimé |
| <input type="checkbox"/> Protection incendies | <input type="checkbox"/> Outils | |
| <input type="checkbox"/> Tenue vestimentaire | <input type="checkbox"/> Travail en hauteur | |

COMMENTAIRES ET AUTRES SUJETS ABORDÉS

LISTE DE PRÉSENCE

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Programme de prévention

Outils divers



Nomination du représentant à la prévention*

Afin de faciliter la participation des travailleurs aux efforts de prévention, je serai le représentant à la prévention pour l'année en cours.

Identification du représentant

Prénom :

Nom :

Employé des Entreprises Rob & Syl excavation

Signature :

Date :















* Référence : Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, Chapitre V, Section 1, Alinéas 88.

Engagement des employés

- ✓ Je confirme avoir lu et compris la politique de santé sécurité, la politique d'assignation temporaire et le programme de prévention.
- ✓ Je m'engage à prendre les mesures nécessaires pour protéger ma santé, ma sécurité et mon intégrité physique ainsi que celles des personnes qui m'entourent.
- ✓ Je m'engage à respecter les politiques et règlements en vigueur dans l'entreprise.
- ✓ Je m'engage à rapporter immédiatement toutes situations dangereuses ou équipement défectueux à mon supérieur immédiat.
- ✓ Je m'engage à déclarer toutes blessures survenues sur les lieux du travail avant de quitter les lieux.
- ✓ Je m'engage à participer à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles sur le lieu de travail.

Nom du travailleur (lettres moulées)	Signature	Date

Grille d'inspection - trousse de premiers soins pour Véhicule

CONTENU REQUIS			
	Article	Quantité	Conforme
	Manuel de secourisme	1	<input type="checkbox"/>
	Ciseaux à bandage en acier inoxydable (pointe en angle arrondie) minimum 14 cm (5,5 po)	1	<input type="checkbox"/>
	Pince à écharde ou pince à épiler (pointe fine en acier inoxydable) minimum 11,4 cm (4,5 pouces)	1	<input type="checkbox"/>
	Bandages adhésifs stériles, de tailles assorties (bande standard, grand, bout du doigt, jointure, grande plaque)	16	<input type="checkbox"/>
	Compresse de gaze stériles, emballées individuellement 7,6 cm x 7,6 cm (3 po x 3 po)	6	<input type="checkbox"/>
	Compresse ou pansement compressifs avec attaches, stériles, emballés individuellement 10,2 cm x 10,2 cm (4 po x 4 po)	2	<input type="checkbox"/>
	Bandage élastique , longueur non étirée 5,1 cm x 9 m	1	<input type="checkbox"/>
	Ruban adhésif ou diachylon 2,5 cm (1 po)	2,3 m	<input type="checkbox"/>
	Lingettes de nettoyage des plaies antiseptiques, emballées individuellement	6	<input type="checkbox"/>
	Lingettes de nettoyage des mains et de la peau emballées individuellement (ou équivalent)	4	<input type="checkbox"/>
	Gants d'examen jetables, de qualité médicale, taille unique, sans latex, sans poudre	2 paires	<input type="checkbox"/>
	Onguents antibiotiques topiques, à usage unique	2	<input type="checkbox"/>
	Sac pour le recueil de déchets biomédicaux à usage unique	1	<input type="checkbox"/>
	Écharpe triangulaire avec 2 épingles de sécurité 101,6 cm x 101,6 cm x 142,2 cm (40 po x 40 po x 56 po)	1	<input type="checkbox"/>
	Liste du contenu	1	<input type="checkbox"/>

